



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/56
18 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE) :
ÉVALUATION DES CADRES STRATÉGIQUES DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ (CLSP) DANS L'OPTIQUE
DES DROITS DE L'HOMME

Rapport de M. Fantu Cheru, expert indépendant sur les effets des politiques d'ajustement structurel et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
Résumé directif.....		3
Rappel.....	1 - 7	5
Introduction	8 - 11	6
I. POURQUOI L'EMPEREUR EST NU : LES PPTE ET LA CRISE DU FINANCEMENT	12 - 20	7
II. LE CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (CSLP) : UNE NOUVELLE FORME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	21 - 23	10
A. Le découplage des politiques : objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et objectifs macroéconomiques	24 - 30	13
B. Participation de la population.....	31 - 35	15
III. DES INDICATEURS VIDES DE SENS : LE TAUX DE VIABILITÉ DE LA DETTE DONNE-T-IL UNE BONNE INDICATION DE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION DU PAYS ?	36 - 45	16
IV. RECOMMANDATIONS : ALLER DE L'AVANT.....	46 - 47	19
<u>Annexes</u>		
I. Résumés des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) du Tchad et du Mozambique		23
II. Summary of PRSP analysis: Benin, Ghana, Kenya, Senegal, Tanzania, Uganda and Zambia *		35

* En raison des limitations applicables au volume de la documentation, l'annexe II est reproduite en anglais seulement.

Résumé directif

Tout en prenant acte des bonnes intentions ayant inspiré l'Initiative en faveur des PPTE, l'auteur souligne que persistent un certain nombre de problèmes, dont le plus critique est le financement de ladite Initiative. La difficulté éprouvée à mobiliser suffisamment de ressources pour la financer est un sujet de préoccupation grandissant pour la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) - les deux institutions présidant au processus PPTE - ainsi que pour les banques régionales de développement et diverses autres institutions multilatérales de moindre taille et relativement peu connues. L'auteur fait en outre ressortir que l'Initiative PPTE ne vise pas les dettes des PPTE auprès des créanciers n'appartenant pas au Club de Paris. L'endettement effectif des pays visés par l'Initiative PPTE est ainsi plus lourd qu'il n'apparaît et est encore alourdi par des dettes intra-PPTE. Dans sa configuration actuelle, l'Initiative en faveur des PPTE est donc inadéquate.

S'agissant des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), l'auteur souligne que lors de leur élaboration, les gouvernements sont censés faire clairement apparaître les liens entre les mesures de politique macroéconomique et la réalisation d'ici à 2015 de certains objectifs en matière de développement social, convenus à l'échelon international. L'examen des huit CSLP intérimaires résumés dans les annexes (Bénin, Tchad, Ghana, Kenya, Mozambique, Sénégal, Tanzanie et Zambie) et d'un CSLP à part entière (Ouganda) fait apparaître qu'ils ne sont pas tous - loin s'en faut - de la même qualité. Il en ressort en outre que dans la majorité des pays considérés, les grands objectifs macroéconomiques sont incompatibles avec les objectifs de la lutte contre la pauvreté, une des raisons en étant l'antagonisme entre le souhait d'obtenir rapidement un allègement de la dette et l'absence de cadre approprié pour la lutte contre la pauvreté. Une autre raison de ce découplage est à rechercher dans le déséquilibre du rapport de force entre les pays endettés et les institutions de Bretton Woods - chargées de gérer l'Initiative PPTE. Comme ce sont les pays du Groupe des sept qui, dans une large mesure, fixent le programme de ces institutions, leurs gouvernements sont tout autant responsables que la Banque mondiale et le FMI de l'erreur persistante de diagnostic concernant la situation des pays endettés.

Toujours au sujet des CSLP, l'expert indépendant constate que les gouvernements des PPTE s'efforcent de ne pas déplaire à la Banque mondiale et au FMI et tendent à se focaliser sur les considérations macroéconomiques et les mesures de réforme budgétaire et de privatisation sans se soucier de leurs répercussions sur la lutte contre la pauvreté, ni du contexte. Il souligne que dans tous les CSLP examinés, l'accent est mis sur la nécessité de restructurer, de comprimer les effectifs, de recouvrer les coûts et de réduire la rémunération des enseignants - autant d'éléments dont il doute qu'ils tendent à éliminer la pauvreté. L'auteur constate - en critiquant cet état de fait - que la mesure transitoire que constitue l'établissement d'un CSLP intérimaire a été introduite sans tenir compte de la difficulté que présente l'élaboration d'une véritable stratégie nationale consensuelle de lutte contre la pauvreté ralliant les suffrages de toutes les parties prenantes. Les programmes auxquels le FMI apporte son appui demeurent rigoureux, rigides et, dans certains cas, très pénalisants, les pays disposant de très peu de marge de manœuvre. La Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), qui s'est substituée à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), continue à avoir pour point d'ancrage les considérations macroéconomiques et financières.

Alors que les CSLP sont censés être impulsés par les pays et être élaborés et affinés dans la transparence en faisant appel à une large participation de la société civile, l'expert indépendant constate que dans la majorité des pays considérés les principes de participation et de transparence sont restés lettre morte et que les CSLP ainsi élaborés ne sont dès lors, faute de crédibilité, guère susceptibles d'emporter l'adhésion de la population.

Malgré ses observations critiques, l'expert indépendant estime pourtant que le processus CSLP offre aux pays en développement la possibilité de définir de véritables stratégies nationales et participatives de lutte contre la pauvreté. Un rôle important peut revenir à la Banque mondiale et au FMI dans ce processus mais il est tributaire de leur approche concernant la conditionnalité et les réformes macroéconomiques.

Pour finir, l'expert indépendant recommande que les gouvernements et organismes créanciers "réexaminent une fois encore l'ensemble de la question". Ses autres recommandations portent sur la manière d'accélérer l'octroi immédiat d'un allègement aux PPTTE admissibles au bénéfice de l'Initiative, les principales étant les suivantes : découpler l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTTE du processus CSLP; imposer comme seule condition aux pays demandeurs d'un allègement de leur dette, la mise en place d'une entité indépendante chargée d'affecter les ressources libérées au développement social; ne pas confier exclusivement à la Banque mondiale et au FMI la supervision des programmes de lutte contre la pauvreté mais y associer également d'autres institutions des Nations Unies; organiser de nouvelles séries d'entretiens destinés à rechercher des solutions au surendettement de nombreux pays pauvres; supprimer la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance; engager un dialogue sérieux sur la manière d'assurer la prise en considération des grands objectifs de développement social dans la prise des décisions de politique macroéconomique.

Rappel

1. En 1999, l'expert indépendant, M. Fantu Cheru, a soumis son premier rapport relatif aux effets des politiques d'ajustement structurel sur la jouissance effective des droits de l'homme (E/CN.4/1999/50) au Groupe de travail à composition non limitée sur les programmes d'ajustement structurel et les droits économiques, sociaux et culturels, à sa deuxième session. Par la suite, ce même rapport a été présenté à la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-cinquième session. Dans ce rapport l'expert indépendant examinait les causes profondes de la crise du développement dans le tiers monde, étudiait les liens entre les programmes d'ajustement structurel et l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, et exposait les principes généraux d'un "ajustement dans la transformation" tout en formulant des recommandations pour action aux niveaux international, régional et national.
2. Compte tenu de la relation existant entre endettement extérieur et politiques d'ajustement structurel, le Rapporteur spécial sur la question des effets de la dette extérieure sur l'exercice effectif des droits économiques, sociaux et culturels, M. Reinaldo Figueredo, et l'expert indépendant chargé de la question des effets des politiques d'ajustement structurel sur le plein exercice des droits de l'homme, ont soumis un rapport commun (E/CN.4/2000/51, annexe) à la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-sixième session, en 2000. Dans ledit rapport, ils ont principalement analysé l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), les répercussions de l'épidémie de VIH/sida sur le développement en Afrique, les effets de l'ouragan Mitch et le lien existant entre l'allègement de la dette et les pires formes de travail des enfants. À la fin de leur rapport figuraient des recommandations générales.
3. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2000/82 de la Commission des droits de l'homme, dans laquelle cette dernière a décidé de mettre fin aux mandats du Rapporteur spécial sur les effets de la dette extérieure sur la jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels et de l'expert indépendant sur les politiques d'ajustement structurel. Pour les remplacer, la Commission a décidé de nommer un expert indépendant sur les effets des politiques d'ajustement structurel et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels.
4. Dans le présent rapport sont examinées les dispositions prises depuis 1999 dans le domaine de l'allègement de la dette en faveur des pays répondant aux critères fixés. Le processus CSLP y est analysé d'un œil critique en se fondant sur l'analyse de 9 des 19 cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté intérimaires (CSLP-I).
5. Vers le milieu des années 80, sous la conduite du FMI et de la Banque mondiale, des programmes d'ajustement structurel (PAS) ont été lancés avec pour objectif déclaré de renforcer la croissance et les capacités. La libéralisation des marchés préconisée au titre des politiques de stabilisation s'est souvent soldée par un retard de croissance. Dans le souci d'atténuer les répercussions négatives de ce retard de croissance, le FMI a mis en place en septembre 1987 la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) en faveur des pays pauvres devant leur permettre de recevoir une assistance sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans et un échelonnement sur dix ans (alors que les crédits ordinaires doivent être remboursés dans les 12 à 24 mois). En novembre 1999, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) a remplacé la FASR. La FRPC a pour but de soutenir des programmes tendant à

améliorer sensiblement et durablement la balance des paiements et de favoriser une croissance dans le long terme.

6. Au même moment, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) a remplacé le document cadre de politique générale qui servait de support à la FASR. Des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté sont appelés à servir de base aux programmes de prêts du FMI et de la Banque mondiale ainsi qu'aux mesures d'allègement de la dette des PPTE. Ces CSLP ont pour caractéristique essentielle : a) d'être élaborés dans le cadre d'un processus participatif; b) d'appartenir au pays; c) de définir un cadre et des actions pratiques en matière de lutte contre la pauvreté.

7. Les pays visés par l'Initiative PPTE et la FASR sont tenus d'élaborer un CSLP avant de demander un nouveau soutien au FMI ou à la Banque mondiale. L'approbation par la Banque mondiale et le FMI d'un programme de prêt à un pays donné passe par l'approbation par leurs conseils d'administration respectifs du CSLP soumis par le pays en question. Un des critères d'approbation d'un tel CSLP est qu'il doit reposer sur une stratégie d'action cohérente : c'est le personnel de la Banque et du FMI qui sont conjointement chargés de déterminer si ses objectifs et son contenu répondent à ce critère. En outre, les conseils d'administration doivent déterminer à quel point les gouvernements ont consulté la société civile et examiner les dispositions prévues concernant les questions en rapport avec la gestion des affaires publiques.

Introduction

8. Un an et demi s'est écoulé depuis l'annonce par les gouvernements des pays du G-7 d'une initiative d'envergure dans le domaine de l'allègement de la dette, lors de leur réunion annuelle de 1999, tenue à Cologne (Allemagne). À cette époque, de nombreux partisans de l'allègement de la dette, en particulier le mouvement Jubilé 2000, ont accueilli avec satisfaction l'Initiative PPTE renforcée, estimant qu'elle marquait une avancée majeure de la part de la Banque mondiale et du FMI sur la voie d'une solution durable du surendettement des pays pauvres. L'élément central de l'Initiative PPTE II réside dans les propositions tendant à accorder des réductions plus importantes de l'encours de la dette et des réductions plus rapides des paiements au titre du service de la dette, à assouplir les rigoureux critères d'admissibilité et, plus important encore, à réserver une place centrale à la lutte contre la pauvreté dans le cadre PPTE renforcé.

9. Lors du lancement de l'Initiative PPTE renforcée (PPTE II), un allègement total de 90 milliards de dollars au titre du service de la dette a été promis à 33 pays pauvres, le coût pour les créanciers n'étant estimé qu'à 27 milliards de dollars - en raison principalement de la forte décote des prêts et de l'avantage que présente le fait de ne pas avoir à verser des intérêts pendant toute la durée du prêt en cas de remboursement anticipé du prêt. Au moment de l'assemblée commune annuelle FMI/Banque mondiale tenue en septembre 2000, peu de progrès de fond avaient été enregistrés au titre de l'Initiative de Cologne en faveur de l'allègement de la dette. Les gouvernements des pays du G-7 n'ont pas tenu la promesse faite à l'été 1999 au Sommet de Cologne d'annuler la dette d'au moins 20 pays d'ici à 2000. Le processus échelonné progressif n'a permis d'alléger la dette que de neuf pays et sans toutefois induire d'allègement au rythme et de l'ampleur voulus.

10. Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a exprimé ce point de vue dans un rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-cinquième session

au sujet de l'évolution récente de l'endettement des pays en développement (A/55/422, en date du 26 septembre 2000). Il a constaté que les principaux obstacles étaient : a) l'incapacité des gouvernements des pays du G-7 à affecter suffisamment de ressources au Fonds fiduciaire PPTE; b) le fait que l'Initiative PPTE renforcée, même dans sa nouvelle configuration, restait tributaire d'un réseau complexe de conditions d'admissibilité fixées par le FMI et la Banque mondiale en vertu desquelles un pays est tenu de rédiger un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) avant de pouvoir bénéficier de l'allégement maximum - au point d'exécution. Mais les efforts nécessaires pour se conformer à ces conditions réclament souvent des mois voire des années et entraînent des dépenses qui obèrent le peu de ressources dont disposent les pays candidats. Plusieurs pays susceptibles de bénéficier d'un allégement de la dette en ont été exaspérés au point de retirer leur dossier de candidature ou de menacer de le faire.

11. Dans le présent rapport, on examine le rythme des progrès enregistrés depuis 1999 en matière d'allégement de la dette en faveur des pays remplissant les conditions requises et on soumet à une analyse critique le processus CSLP. Le présent rapport repose sur l'analyse minutieuse de 9 des 19 cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté intérimaires (CSLP-I) soumis au 30 septembre 2000 pour examen aux conseils du FMI et de la Banque mondiale. Les neuf CSLP intérimaires analysés sont ceux de pays d'Afrique mais celui du Honduras fait également l'objet d'un examen rapide. Au moment où a été rédigé le présent rapport, seuls trois CSLP avaient été finalisés, ceux de l'Ouganda, du Burkina Faso et de la Bolivie. L'expert indépendant les a consultés de manière intensive. En raison de la limitation du nombre de pages imposée par l'ONU, il n'est pas possible de décrire de manière détaillée les neuf CSLP examinés. Un résumé de chacun figure dans les annexes, lesquelles devraient être lues en parallèle avec l'analyse à laquelle il est procédé dans le corps du rapport.

I. POURQUOI L'EMPEREUR EST NU: LES PPTE ET LA CRISE DU FINANCEMENT

12. L'Initiative PPTE, dont l'objet est de ramener à un niveau tolérable l'endettement des pays pauvres mettant en œuvre des mesures de réforme économique et sociale, s'applique spécifiquement aux cas dans lesquels les mécanismes traditionnels d'allégement de la dette ne sont guère susceptibles de suffire à aider ces pays à sortir du processus de rééchelonnement. Quelque trois douzaines de pays pauvres très endettés - dont une majeure partie de pays de l'Afrique subsaharienne - sont susceptibles de remplir les critères fixés pour être admis au bénéfice de l'Initiative PPTE renforcée. Jusqu'à présent 17 pays ont fait l'objet d'un examen portant sur un allégement à terme du service de la dette d'un montant de quelque 31 milliards de dollars¹ au titre de l'Initiative renforcée. Les travaux en cours devraient déboucher sur la mise en route d'un train de mesures d'allégement de la dette en faveur d'une vingtaine de pays d'ici à la fin du mois de décembre 2000.

13. Malgré ces bonnes intentions, l'Initiative renforcée se heurte à un certain nombre de problèmes, dont un particulièrement critique : celui du financement. Comme mentionné d'emblée, les créanciers multilatéraux aussi bien que bilatéraux étaient censés accorder un montant estimatif de 28 milliards de dollars (en valeur actuelle nette) destiné à financer le programme de réduction de la dette. Quatre créanciers multilatéraux (Banque mondiale, FMI, Banque africaine de développement et Banque interaméricaine de développement) sont supposés apporter 14 de ces 28 milliards de dollars, les créanciers bilatéraux environ 13,2 milliards et les créanciers commerciaux le reste. Les engagements pris par des créanciers bilatéraux l'ont été

pour l'essentiel par des membres du Club de Paris, dont beaucoup ont annulé des montants considérables de dette bilatérale en sus de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE. L'endettement des pays pauvres très endettés auprès de créanciers n'appartenant pas au Club de Paris est un problème en suspens qui sera abordé plus loin dans le présent rapport.

Tableau 1**Ventilation de l'allégement de la dette des PPTE par catégorie de créanciers**

Créanciers	Pourcentage du total de l'allégement de la dette des PPTE
Total pour les créanciers multilatéraux, dont :	50
Banque mondiale	22
FMI	8
Banque africaine de développement	8
Banque interaméricaine de développement	4
Autres (23 au total)	8
Créanciers bilatéraux – Club de Paris	41
Créanciers bilatéraux n'appartenant pas au Club de Paris	6
Institutions commerciales	3

Source : Données provenant du Trésor des États-Unis d'Amérique, du FMI et de la Banque mondiale.

14. L'incapacité à mobiliser suffisamment de ressources pour financer l'Initiative PPTE est un sujet de préoccupation croissant pour les deux institutions y présidant. Le FMI s'est même déclaré réticent à poursuivre sa participation au processus PPTE au-delà de l'an 2000 à moins que des ressources supplémentaires ne soient débloquées par un prélèvement sur les fonds provenant de la réévaluation de son stock d'or, qui sont à l'heure actuelle inscrits sur un compte d'investissement à long terme. De nombreux créanciers, en particulier les créanciers multilatéraux et certains créanciers bilatéraux d'une moindre surface financière, éprouvent des difficultés à obtenir les fonds voulus pour couvrir leur part de financement du Fonds fiduciaire PPTE. Certaines dispositions juridiques régissant les opérations de ces institutions se sont révélées des obstacles difficiles à surmonter.

15. Les principales raisons de la révision à la baisse des attentes en matière de financement de l'Initiative tiennent aux considérations politiques intervenant dans l'établissement du budget dans les principaux pays donateurs. Les chefs d'État ou de gouvernement des pays du G-7 ont beau formuler des promesses d'allégement de la dette lors de leurs réunions annuelles, au bout du compte ce sont leurs organes législatifs et parlementaires respectifs qui sont appelés à trancher sur le montant des fonds à débloquer ou non. Étant donné que tout allégement de la dette allant au-delà des crédits attribués annuellement à l'aide bilatérale se solde par un surcoût budgétaire pour chacun de ces pays, de nombreux créanciers bilatéraux doivent s'engager dans une course d'obstacles politique pour obtenir des ressources supplémentaires de la part de leurs

parlements respectifs. Cette démarche est particulièrement difficile dans plusieurs pays occidentaux où l'opposition à l'aide extérieure ne cesse de se renforcer.

16. Les banques régionales de développement - Banque africaine de développement (BAD) et Banque interaméricaine de développement (BID) - sont quant à elles liées par une règle plafonnant la part de leurs ressources pouvant être affectées aux fins d'un allègement de la dette par crainte de compromettre leur intégrité financière. Sur les 10,2 milliards de dollars de créances qu'elle détient sur 29 pays africains, la BAD s'est engagée à accorder 2,2 milliards (valeur actuelle nette) d'allègement et elle apportera une contribution de 370 millions de dollars sur ses ressources propres, le reste provenant de sources extérieures. Pareillement, la BID prévoit d'accorder un allègement de dettes d'un montant total de 1,1 milliard de dollars (valeur actuelle nette) sur l'encours de ses créances – qui atteint 3,8 milliards de dollars. Cette institution engagera 180 millions de dollars de ressources propres, le reste provenant de sources bilatérales. Étant donné que le montant de l'allègement de dette consenti représente une proportion élevée de l'encours de leurs créances, ces deux institutions s'emploient à tenir leurs engagements en mobilisant des ressources auprès de donateurs bilatéraux. Mais ces donateurs n'ont toujours pas pris d'engagements dans ce sens.

17. Par exemple, l'incapacité de la BID à obtenir des contributions volontaires de la part de donateurs bilatéraux au début de 2000 s'est traduite par le gel de l'aide intérimaire du FMI au Honduras. Ce problème a été compliqué par l'incapacité du Gouvernement à accélérer le programme de privatisation du pays. Pareille situation est susceptible de se reproduire du fait que les donateurs bilatéraux éprouvent des difficultés à obtenir de leurs assemblées législatives respectives l'approbation de ressources additionnelles destinées à un allègement de la dette multilatérale allant au-delà de leurs initiatives respectives d'allègement de la dette bilatérale. La combinaison de l'insuffisance des ressources et de la lenteur des progrès accomplis par les gouvernements des PPTE dans la mise en œuvre des réformes convenues laisse entrevoir une absence de tout allègement en fin de processus. C'est là une des raisons parmi d'autres exposées plus loin pour laquelle l'allègement de la dette devrait être dissocié du processus CSLP.

18. Outre ces quatre grandes institutions multilatérales, quelque 23 autres institutions multilatérales relativement peu connues et de moindre envergure - telles que la Banque de développement de l'Afrique de l'Est basée à Kampala (Ouganda) et la Banque centraméricaine d'intégration économique basée à Tegucigalpa (Honduras) - sont supposées participer au financement de l'Initiative PPTE. Tout en proclamant leur soutien à l'objectif de l'Initiative, ces institutions multilatérales régionales n'ont guère montré d'empressement à financer intégralement leurs contributions à l'aide de leurs ressources propres, dans la crainte qu'une telle démarche ne compromette leur intégrité financière. C'est pour ces raisons que le Fonds fiduciaire PPTE est appelé à rester grandement sous-financé. À moins que les gouvernements des pays du G-7 ne s'entendent pour financer l'intégralité de l'initiative d'allègement de la dette par la vente d'or du FMI et le prélèvement d'un faible pourcentage du profit annuel de la Banque mondiale pendant une période de temps déterminée, l'ensemble de cette entreprise risque de se retrouver au point mort dès le début de 2001.

19. S'ajoutant à la crise du financement, dans sa configuration actuelle l'Initiative PPTE renforcée est inadaptée puisqu'elle ne s'étend pas aux dettes contractées par des PPTE auprès de créanciers n'appartenant pas au Club de Paris et n'ayant pas donné lieu à un rééchelonnement ou à des paiements au titre du service depuis longtemps. Le taux d'endettement tolérable calculé

pour ces pays débiteurs est donc trompeur puisque leur endettement effectif est supérieur au taux apparent. Cette situation tient à ce que dans le compte réserve de leur balance des paiements figurent des fonds qui auraient dû être versés à des créanciers n'appartenant pas au Club de Paris. Il est plus que probable que certains PPTE endettés auprès de pays n'appartenant pas au Club de Paris finiront par retomber dans le "coma" puisque le dispositif actuel ne prévoit rien sur la manière de traiter l'endettement auprès de pays n'appartenant pas au Club de Paris².

20. Enfin, se pose le problème relativement méconnu de l'endettement inter-PPTE, pour lequel aucun mécanisme de règlement n'a été mis en place. Par exemple, la Tanzanie détient des créances sur l'Ouganda, tandis que le Costa Rica et le Guatemala ont accordé des prêts au Nicaragua. Les dettes contractées auprès des pays voisins sont comptabilisées comme des actifs dans le compte réserve de la balance de paiements des pays débiteurs, ce qui gonfle d'autant le volume de leurs réserves. De nombreux autres PPTE pourraient se trouver dans la même situation que l'Ouganda et le Nicaragua.

II. LE CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (CSLP) : UNE NOUVELLE FORME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

21. Le CSLP intérimaire est conçu comme un canevas devant servir de support à l'élaboration d'un CSLP à part entière et comme une passerelle entre les objectifs à long terme du CSLP et les besoins à court terme du pays considéré en matière de financement et d'allègement de la dette. Le CSLP intérimaire prépare le terrain en ce qu'il doit amener le pays à remplir les critères requis au "point de décision" auquel fait suite l'apport d'une aide intérimaire (ou l'attribution d'un prêt) au Gouvernement au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI qui a remplacé la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). Dans l'Initiative PPTE renforcée, le "point d'achèvement" constitue un stade supplémentaire où peuvent s'exercer des pressions tendant à influencer sur les politiques. Pour être admis au bénéfice d'une réduction de l'encours de leur dette, la plupart des pays seront tenus de mettre à leur actif au moins une année de bons résultats après la présentation de leur CSLP à part entière. Le CSLP est en outre appelé à servir de référence pour l'attribution de toute nouvelle aide supplémentaire assortie de conditions de faveur de la part des institutions financières internationales.

22. Dans leur CSLP, les gouvernements sont censés indiquer clairement les liens existants entre les politiques macroéconomiques préconisées et la réalisation d'ici à 2015 de certains objectifs fixés à l'échelon international en matière de développement social³. De plus, dans le CSLP intérimaire doivent être indiquées les modalités envisagées pour affecter les ressources libérées à la lutte contre la pauvreté. Dans le CSLP intérimaire sont censés figurer les éléments suivants :

Une déclaration du Gouvernement exprimant sa détermination à lutter contre la pauvreté et un descriptif des principaux éléments de la stratégie de lutte contre la pauvreté;

La fixation d'un calendrier et la description du processus de concertation devant aboutir à l'élaboration du CSLP à part entière avec le FMI, la Banque mondiale et les autres créanciers et donateurs;

Un cadre macroéconomique et un tableau matriciel des mesures de politique envisagées pour une période de trois ans, l'accent étant mis sur la lutte contre la pauvreté grâce à

l'accélération de la croissance (voir l'annexe II pour un exemple de tableau matriciel des mesures de politique). Le tableau matriciel consiste essentiellement en un catalogue de conditions relatives aux politiques (114 dans le cas de la Tanzanie).

23. L'analyse des huit CSLP intérimaires (CSLP-I) et du CSLP à part entière de pays africains récapitulés dans les annexes I et II fait apparaître de profondes disparités qualitatives entre ces documents⁴, en particulier les suivantes :

La qualité des stratégies de lutte contre la pauvreté et le degré de participation de la société civile sont hypothéqués par le calendrier irréaliste impartie pour remplir les conditions d'admissibilité au bénéfice de l'Initiative;

La surabondance de prescriptions quant aux politiques à appliquer ou de conditions constitue une caractéristique majeure de nombre des documents étudiés. Par exemple, dans le tableau matriciel des politiques à mettre en œuvre par la Tanzanie sur la période 2000-2002, placé en annexe au CSLP-I par le Fonds et la Banque, sont énumérées quelque 157 mesures de politique que le Gouvernement est supposé mettre en œuvre au cours de la période considérée. De surcroît, l'allégement de la dette est subordonné à plus d'une vingtaine de conditions relatives aux politiques, à quoi s'ajoutent une dizaine de conditions relatives aux politiques découlant de la stratégie d'aide-pays de la Banque ainsi que diverses autres conditions en rapport avec les prêts au titre de l'ajustement structurel financé par le FMI et la Banque mondiale;

Dans le CSLP intérimaire du Bénin, auquel est également annexé un tableau matriciel des politiques à mettre en œuvre, sont énumérées quelque 111 conditions que le Gouvernement est censé respecter. Pratiquement rien n'y est dit sur la manière exacte dont les ressources libérées par l'allégement de la dette seront employées, si ce n'est l'affirmation selon laquelle la priorité sera accordée aux services sociaux lors de l'affectation des ressources provenant de l'assistance extérieure;

Les CSLP intérimaires du Ghana, du Kenya et du Mozambique ainsi que le CSLP à part entière de l'Ouganda contiennent des données à jour, mais les CSLP intérimaires du Sénégal, de la Tanzanie et du Tchad pèchent par l'ancienneté des données et la quantité relativement faible de données provenant d'enquêtes sur les ménages;

L'absence de données désagrégées par sexe est un problème affectant tous les CSLP étudiés aux fins du présent rapport, à l'exception du Kenya;

Les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant, le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et un certain nombre de Conventions de l'OIT relatives à l'emploi, n'ont été pris en considération dans aucun des CSLP intérimaires;

Dans les neuf CSLP, l'accent est mis sur l'importance que revêt la croissance dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, mais les liens existant entre les deux ne sont explicités dans aucun;

Parmi les autres thèmes communs figure le rôle central revenant au développement rural et à des efforts spécifiques en faveur des groupes désavantagés (les femmes et les enfants, par exemple). On insiste beaucoup sur la nécessité d'accroître les dépenses sociales sans pour autant indiquer clairement la relation existant entre les aspects macroéconomiques et les buts en matière de lutte contre la pauvreté;

Dans les neuf documents étudiés, l'accent est mis sur l'importance de la transparence et de la responsabilisation dans le domaine des finances publiques ainsi que sur l'amélioration de l'accès des pauvres aux services publics. Ces documents ne disent cependant rien sur la manière d'assurer transparence et responsabilisation lorsque ce sont des élites "kleptocratiques" qui président la mise en place du dispositif stratégique de lutte contre la pauvreté. Les liens entre primauté du droit et justice économique ne sont pas exposés avec suffisamment d'insistance ou de réalisme. Transparence et responsabilisation ne sauraient suffire à elles seules à instaurer la justice économique. Des mesures anticorruption, entre autres, s'imposent également;

Dans plusieurs documents (Ghana, Kenya et Tanzanie), il est indiqué expressément qu'un couplage a été opéré entre les priorités du pays en matière de réduction de la pauvreté et les buts fixés à l'échelon international dans le domaine du développement social à réaliser d'ici à 2015. Ce couplage s'opère par une redéfinition des priorités dans le cadre des budgets existants;

Dans les CSLP intérimaires du Kenya et du Ghana sont abordées certaines questions nouvelles, dont la gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption;

Dans le CSLP du Kenya, on souligne l'importance revêtue par la réforme foncière et il est proposé de délivrer des titres de propriété individuels à quelque 300 000 paysans sans terre.

Tableau 2

CSLP-I et CSLP étudiés aux fins du présent rapport et date de leur examen par les Conseils de la Banque mondiale et du FMI

Pays	Mécanisme	Documentation	Examen par le Conseil de la Banque mondiale	Examen par le Conseil du FMI
Ghana	FRPC	CSLP-I	24 août 2000	22 août 2000
Tchad	PPTE, FRPC	CSLP-I	25 juillet 2000	25 juillet 2000
Ouganda	PPTE	CSLP	2 mai 2000	1er mai 2000
Zambie	FRPC	CSLP-I	4 août 2000	26 juillet 2000
Bénin	PPTE, FRPC	CSLP-I	13 juillet 2000	17 juillet 2000
Tanzanie	PPTE	CSLP-I	4 avril 2000	31 mars 2000
Sénégal	PPTE	CSLP-I	20 juin 2000	21 juin 2000
Kenya	FRPC	CSLP-I	1er août 2000	27 juillet 2000
Mozambique	PPTE	CSLP-I	6 avril 2000	7 avril 2000

Source : FMI/IDA, "Poverty reduction strategy paper - Progress in implementation", 7 septembre 2000, p. 7.

26. La décision prise par les débiteurs de "se concilier" le FMI a une motivation politique aussi bien que financière puisque l'admissibilité au bénéfice d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée est conditionnée par de "bons résultats" dans la mise en œuvre des politiques préconisées par le FMI et la Banque mondiale. Les pays devraient certes être encouragés et poussés à adopter des politiques judicieuses marquées au coin du bon sens économique et politique, mais les programmes préconisés par le FMI demeurent rigoureux, rigides et dans certains cas très pénalisants⁶, ce qui laisse très peu de marge de manœuvre aux pays. Les programmes relevant du nouvel avatar de la FASR - la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) - continuent à s'articuler autour de considérations macroéconomiques et financières. Aucune indication n'est donnée sur la manière dont le CSLP est susceptible de contrebalancer le biais macroéconomique de la FRPC.

27. Ce que les architectes de l'Initiative PPTE ne semblent pas vouloir comprendre c'est que les programmes d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre pendant deux décennies n'ont pas permis aux pays de "sortir de la crise en exportant" et que l'incapacité de ces pays à assurer le service de leur dette et l'érosion sociale en découlant ont été à l'origine du lancement de l'Initiative PPTE. L'aggravation de la malnutrition, le recul des taux de scolarisation et la montée du chômage ont été imputés aux politiques d'ajustement structurel, mais ces mêmes institutions continuent à prescrire la même thérapie et à en faire une condition pour bénéficier d'un allègement de la dette, niant l'évidence - à savoir que les programmes d'ajustement structurel ont sans conteste accentué la pauvreté.

28. Jusqu'à présent, l'élaboration des CSLP intérimaires a été relativement facile puisque la plupart des gouvernements ont recouru pour l'essentiel à des rapports préexistants sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Ces documents s'inspirent fortement de stratégies de réforme économique du type programme d'ajustement structurel qui se sont révélées incapables à faire reculer la pauvreté. Tous les CSLP analysés clament à l'unisson la nécessité de restructurer, de comprimer les effectifs, de recouvrer les coûts et de diminuer les salaires des enseignants. On est en droit de se demander comment de telles mesures sont censées éliminer la pauvreté. En tant que mesure provisoire, l'établissement d'un CSLP intérimaire peut certes permettre de remédier à un problème immédiat de liquidités, mais il ne faut pas perdre de vue les difficultés que soulève la définition d'une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté reposant sur un consensus national et entériné par toutes les parties prenantes. La Banque mondiale et le FMI perçoivent ce processus comme essentiellement technocratique. La prochaine étape se révélera bien plus difficile et jusqu'à une date très récente, la Banque mondiale et le FMI ont sous-estimé l'ampleur des changements politiques s'imposant pour la mettre en œuvre. Dans de nombreux PPTE où la démocratie n'a pas cours, ce processus ne peut qu'être de longue haleine⁷. Le tout ne peut que freiner le rythme d'allègement de la dette.

29. La conception participative d'un cadre stratégique national de lutte contre la pauvreté est une démarche qui constitue une importante innovation; le FMI et la Banque mondiale pourraient jouer un rôle constructif en aidant les pays à la mettre en œuvre. Malheureusement, la majeure partie des PPTE ne dispose pas des données à jour nécessaires relatives à la pauvreté ni des moyens institutionnels et analytiques requis pour suivre de manière approfondie l'évolution de la situation en matière de pauvreté et d'intégrer des mesures de lutte contre la pauvreté dans le cadre macroéconomique. En l'absence de l'indispensable base de connaissance, il est irréaliste d'attendre de ces pays qu'ils parviennent à définir un cadre consensuel national de lutte contre la pauvreté. La Banque et le Fonds sont bien mieux placés que quiconque pour savoir que dans

nombre de PPTE, il est difficile de recueillir l'information voulue sur les grands secteurs d'intervention économique et sociale⁸. Même l'élaboration d'un profil de la pauvreté soulève des difficultés puisque, dans la majeure partie des PPTE, une enquête nationale récente sur les ménages fait défaut.

30. Eu égard à tous ces problèmes, la décision prise de conditionner l'allègement de la dette à l'élaboration d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté à part entière est irréaliste. Vu que l'aboutissement de la consultation nationale menée en vue de l'élaboration du CSLP à part entière est incertain, il est souhaitable de dissocier l'allègement de la dette du processus CSLP afin que des ressources puissent être affectées sans nouveau délai à des programmes de lutte contre la pauvreté. Il faut toutefois veiller avec le plus grand soin à ce que les fonds provenant de l'allègement de la dette échappent à toute corruption.

B. Participation de la population

31. Les CSLP sont censés être pilotés par les pays et être préparés et élaborés dans la transparence en faisant appel à une large participation de la société civile. Pourtant, le "canevas" établi par les donateurs pour servir de support à la préparation et à la formulation des CSLP ne précise guère de quelle manière s'assurer d'une véritable appropriation nationale du processus.

32. Dans plusieurs des pays considérés, la participation des citoyens à la préparation du CSLP intérimaire ne s'est pas faite dans la transparence et il convient à cet égard de souligner l'exception que constitue l'élaboration du CSLP à part entière de l'Ouganda. Des groupes représentatifs de la société civile ont certes été invités à participer activement aux discussions relatives à la composante planification de la politique sociale du CSLP intérimaire, mais dans la pratique ils ont été exclus des discussions relatives aux options possibles en matière de politique macroéconomique. Au Ghana, en Tanzanie et au Kenya, par exemple, la teneur du tableau matriciel des politiques faisant partie intégrante du CSLP intérimaire n'a jamais été rendue publique au cours des consultations nationales. Dans quelques autres pays, seuls les ministères techniques concernés ont été consultés même s'il est indiqué dans les documents que d'autres consultations de ce type prendront place au cours de l'élaboration du CSLP à part entière.

33. En Tanzanie, les associations représentatives de la société civile ont revendiqué une participation plus active durant tout le processus CSLP mais elles n'y ont été associées que de manière superficielle et à contrecœur⁹. Le Gouvernement a établi le CSLP intérimaire en interne alors que les groupes représentatifs de la société civile n'étaient associés qu'à un processus distinct organisé par la coalition tanzanienne contre la dette et pour le développement (Tanzania Coalition for Debt and Development - TCDD). Les principales questions en rapport avec les aspects macroéconomiques et l'ajustement structurel n'ont été abordées que dans le cadre de négociations secrètes s'étant tenues en parallèle avec les consultations relatives au CSLP. À un stade ultérieur, les groupes de travail représentatifs de la société civile sont parvenus à participer à des sessions d'échanges de vues sur des documents déjà élaborés par le Gouvernement. Au lieu d'un processus concerté visant à déterminer la meilleure manière de combiner les apports de la société civile et du Gouvernement, les contributions élaborées par les organisations représentatives de la société civile ont été intégrées après coup dans un processus mené sous la conduite du Gouvernement. Les consultations ont été entreprises dans la précipitation sans donner lieu à un dialogue, à des délibérations ou à des débats véritables. Les groupes représentatifs de la société civile n'ont absolument pas été invités à contribuer à la

rédaction du texte définitif du CSLP intérimaire alors même qu'ils avaient fait valoir que cette étape finale devait se faire avec leur participation¹⁰.

34. Dans sa forme actuelle, le CSLP de la Tanzanie manque de crédibilité du fait de l'insuffisante participation des groupes citoyens à son élaboration en toute connaissance de cause. Les carences du processus de consultation auront des répercussions considérables sur la formulation du CSLP à part entière. De nombreux groupes représentatifs de la société civile se sont estimés trahis aussi bien par le Gouvernement que par les donateurs, en particulier la Banque mondiale qui n'avait cessé d'insister sur l'importance revêtu par la participation de la société civile à l'élaboration du CSLP et à son processus d'approbation. Gérer la fracture entre gouvernements et sociétés civiles se révélera une entreprise bien plus difficile que la mobilisation des données et des compétences techniques nécessaires pour établir le CSLP à part entière. Le CSLP intérimaire doit se concevoir comme le socle du futur CSLP à part entière plutôt que comme un expédient politique permettant d'amener un aussi grand nombre de pays que possible au point de décision et à les faire bénéficier d'une aide intérimaire.

35. Malgré les critiques qui viennent d'être formulées, le processus CSLP est susceptible d'aider les pays en développement à se doter de stratégies véritablement nationales et participatives de lutte contre la pauvreté. La Banque et le Fonds peuvent jouer un rôle important dans ce sens mais uniquement en modifiant leur approche de la conditionnalité et de la réforme macroéconomique. Tout en ayant toujours plus conscience de la nécessité de coupler les politiques macroéconomiques et la réalisation de certains grands objectifs de développement social, ces deux institutions persistent à privilégier les préoccupations en rapport avec le marché et les aspects financiers dans leur conception de la politique macroéconomique¹¹. Cette propension aboutit systématiquement à reléguer les considérations sociales ainsi que les impératifs du développement humain et de l'équité au second plan par rapport aux considérations financières. Promouvoir une approche du développement privilégiant les gens et les droits de l'homme suppose de conférer à certains objectifs d'ordre social ou en rapport avec les droits de l'homme - tels que l'équité ou la satisfaction des besoins élémentaires - une place centrale dans la prise des décisions macroéconomiques.

III. DES INDICATEURS VIDES DE SENS : LE TAUX DE VIABILITÉ DE LA DETTE DONNE-T-IL UNE BONNE INDICATION DE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION DU PAYS ?

36. Dans un rapport paru récemment, Oxfam constate que les économies budgétaires annuelles rendues possibles par l'Initiative PPTE seraient modestes pour la plupart des pays bénéficiaires. L'Initiative aurait même pour effet pervers d'alourdir le service de la dette de certains de ces pays, dont le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. Le remboursement de la dette continuerait à absorber une part anormalement élevée des recettes de l'État, à savoir plus de 15 % dans six pays et plus de 40 % en Zambie, au Cameroun et au Malawi¹². L'existence de telles situations soulève des questions sur la viabilité de l'Initiative en faveur des PPTE. Il est insensé de mettre ces pays pauvres et désespérés ainsi sous pression¹³.

37. La stratégie actuelle, qui consiste à offrir un allègement de la dette aux PPTE remplissant certains critères, est parfaitement inadaptée. Le Mozambique et la Zambie en sont des exemples parlants. En 1996, lorsque le Mozambique est devenu le premier pays à demander à bénéficier de l'Initiative PPTE, on a pensé que les mesures d'allègement de la dette libéreraient enfin le pays

de sa servitude. Or en 1998, endetté à hauteur de 6 milliards de dollars, le Mozambique versait plus de 100 millions de dollars par an au titre du service de la dette, malgré l'annulation d'une dette d'environ 1,4 milliard de dollars due au FMI et à la Banque mondiale. L'allègement de la dette ne représentait en fait qu'un peu plus de 100 millions de dollars par an et le Mozambique continuait à consacrer plus de 20 % de ses recettes en devises au service de la dette¹⁴.

38. Le cas du Mozambique a été compliqué par la publication d'une lettre d'accord confidentielle entre la Banque mondiale et le Gouvernement datant de mars 1998, qui n'avait jamais été portée à la connaissance du Parlement ou de la société civile, et dans laquelle le Gouvernement s'engageait à prendre plusieurs mesures macroéconomiques, y compris la privatisation des services municipaux des eaux, en échange d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE. Le tollé provoqué par les conditions posées, en particulier la pression exercée par la Coalition du Jubilé 2000, a débouché sur quelques concessions à la mi-1999. Le montant annuel moyen des paiements au titre de la dette devrait tomber à 73 millions entre 1999 et 2005, contre 114 millions entre 1995 et 1998. Pour obtenir un allègement supplémentaire, le Gouvernement a accepté 71 nouvelles conditions imposées par le FMI, y compris l'interdiction de relancer l'industrie de la noix de cajou en recourant à des mécanismes d'intervention traditionnels.

39. La Zambie a connu le même sort que le Mozambique¹⁵ Même en bénéficiant de la totalité du programme d'allègement de la dette prévu en vertu de l'Initiative PPTE, la Zambie n'aurait pas vu sa dette revenir à un niveau "viable" avant 2005, d'après l'analyse du FMI lui-même. Au début de septembre 2000, le FMI a présenté quatre options pour alléger les obligations au titre du service de la dette à l'arrivée à échéance de l'Initiative :

Concentration en début de période de 75 % de l'aide intérimaire prévue dans le cadre de l'Initiative. Avec cette option, le service de la dette resterait supérieur au niveau actuel et les objectifs de l'Initiative ne seraient donc pas atteints;

Rééchelonnement des remboursements au FMI au titre de la Facilité d'ajustement structurel (FAS). Cette option aurait pour seul effet de reporter l'essentiel du fardeau de la dette à une période ultérieure;

Prêt au titre de l'Initiative PPTE non susceptible d'une mesure ultérieure d'allègement de la dette;

Enfin, a) conjugaison de subventions et de prêts au titre de l'Initiative PPTE et b) réduction du ratio dette/exportation visant à le ramener à 11,7 % en 2001 et 8,5 % en 2005. Le ratio service de la dette/recettes serait alors de 23 % en 2001 et comme il ne pourrait revenir sous les 15 % avant 2007, cela demeurerait insuffisant.

40. Dans une lettre en date du 17 octobre 2000 adressée à M. C.D.R. Rustomjee, membre du Conseil d'administration du FMI, le Ministre zambien des finances et du développement économique, M. Katele Kalumba, a fait part une nouvelle fois de la déception de son Gouvernement face à la proposition du Fonds :

"... Si l'objectif fondamental de l'Initiative PPTE renforcée est de faire reculer la pauvreté, alors les propositions actuelles, qui se traduisent par un service de la dette plus élevé ou

inchangé, sont en contradiction avec l'esprit de l'Initiative tout entière, et a fortiori de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Cette incohérence est d'autant plus évidente que le service de la dette au profit du Fonds, qui est l'architecte et l'organisateur de l'Initiative PPTE et de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, va augmenter considérablement après le point de décision."

41. Les événements qui ont entouré les échanges entre le FMI et le Gouvernement zambien ont suscité de vives protestations, et des pressions ont été exercées pour amener le Fonds à revenir sur sa position et à adopter une approche plus raisonnable qui n'aurait pas pour effet d'aggraver encore la situation sociale du pays. Sous la pression de l'opinion publique, le 1er décembre 2000, le Conseil d'administration du FMI a changé les règles régissant l'assistance du Fonds à la Zambie au titre de l'Initiative PPTE renforcée, ce qui a permis d'accélérer le processus d'allègement de la dette. Le Fonds a accepté de réduire de deux tiers environ la dette de la Zambie à son égard. Selon le directeur du Département Afrique du Fonds, les transferts nets au profit de la Zambie vont augmenter d'environ 100 millions de dollars en 2001, pour atteindre environ 15 % du produit intérieur brut, et l'apport du FMI sera supérieur à ce qu'il reçoit au titre du service de la dette¹⁶.

42. L'insuffisance de l'allègement de la dette n'est qu'un des problèmes que pose l'Initiative PPTE renforcée. Le deuxième problème en ordre de gravité réside dans les conditions irréalistes auxquelles doivent se soumettre les pays pour bénéficier d'un allègement de la dette. Même s'il n'est pas clairement prouvé que le FMI et la Banque mondiale dictent directement les politiques que les pays doivent adopter, les gouvernements savent d'expérience ce que ces deux puissantes institutions attendent d'eux. Les dix CSLP intérimaires examinés aux fins du présent rapport font état d'objectifs macroéconomiques ambitieux (que l'on trouve généralement dans les programmes classiques d'ajustement structurel), les pays essayant d'adresser un message dépourvu d'ambiguïté au FMI pour en obtenir une aide intérimaire.

43. Pour que l'Initiative PPTE renforcée aboutisse, elle ne doit pas être assortie de conditions trop sévères, d'autant plus qu'il reste à démontrer que de telles conditions contribuent à faire reculer la pauvreté. Il importe au plus haut point de laisser une plus grande marge de manœuvre aux pays confrontés à des crises humanitaires aiguës. Face à la nécessité de procéder à un redéploiement des ressources visant à assurer à titre prioritaire la survie de leur population, certains pays peuvent être amenés à prendre des décisions et à procéder à des affectations de ressources en s'écartant des règles habituelles de la gestion et de la planification du développement. Le facteur temps est, de toute évidence, essentiel. Face à la pauvreté généralisée et aux urgences humanitaires et sanitaires, le temps presse alors que pour bénéficier de la totalité de l'allègement de sa dette un pays doit mettre à son actif trois années de respect des conditions imposées.

44. Il importe encore davantage de dissocier allègement de la dette et processus CSLP afin de donner aux pays le temps nécessaire pour élaborer un plan national de lutte contre la pauvreté fondé sur le consensus sans avoir à se plier aux desiderata du FMI et de la Banque mondiale pour obtenir une aide intérimaire. Les créanciers comme les débiteurs devraient prendre conscience qu'il est urgent de coupler les politiques macroéconomiques et les objectifs de développement social. L'écart actuel entre les deux est trop grand pour pouvoir espérer atteindre les objectifs fixés.

45. Enfin, il convient de consacrer quelques mots à la relation entre les travaux des institutions de Bretton Woods et les politiques des gouvernements des pays du G-7, qui, de fait, fixent le programme du FMI et de la Banque mondiale. Ces institutions servent avant tout les intérêts de leurs principaux actionnaires¹⁷. Étant donné que le FMI et la Banque mondiale n'ont pas, contrairement à ce qu'ils prétendent, le monopole du savoir concernant le développement économique et les politiques sociales, les gouvernements du G-7 contribuent autant que ces institutions à prescrire des remèdes inadaptés aux pays endettés. À cet égard, le rôle du Département des finances des États-Unis ne doit pas être sous-estimé¹⁸.

IV. RECOMMANDATIONS : ALLER DE L'AVANT

46. L'insuffisance du financement de l'Initiative PPTE, le délai indu imposé avant d'accorder l'allègement de la dette du fait des difficultés que les pays ne peuvent qu'éprouver à élaborer un CSLP répondant à toutes les conditions fixées et les carences de la stratégie de participation de la société civile sont autant de raisons militent en faveur d'un réexamen d'ensemble de la question par les gouvernements et organismes créanciers.

47. Dans le même temps, on ne saurait sous-estimer la nécessité d'accorder une aide immédiate aux PPTE admissibles vu la précarité de leur situation économique et politique. Pour accélérer le processus, il est recommandé de prendre les mesures suivantes :

a) Dissocier l'allègement de la dette des PPTE du processus relatif au CSLP. Il ne saurait y avoir de cadre d'inspiration véritablement nationale de lutte contre la pauvreté tant que le FMI et la Banque mondiale continueront de brandir le bâton de la "conditionnalité". En liant l'allègement de la dette à l'élaboration d'un CSLP, on empêche les pays d'établir de manière autonome un cadre qui crée un lien explicite entre les politiques macroéconomiques et les objectifs de réduction de la pauvreté. L'élaboration de ce cadre demande du temps, des travaux de recherche et des consultations approfondies avec de larges secteurs de la population. La seule condition posée à l'allègement de la dette devrait être la création d'un mécanisme indépendant, comme le Plan d'action pour la réduction de la pauvreté mis en place en Ouganda, chargé d'affecter les ressources libérées au développement social. Ce mécanisme - de préférence un organe non gouvernemental indépendant - serait chargé de gérer les fonds et devrait se plier à des règles relatives au contrôle financier, au suivi des résultats et à l'évaluation, afin que le gouvernement ne puisse utiliser les ressources du Fonds d'allègement de la dette à des fins non productives. Un comité directeur composé de représentants d'ONG, du gouvernement et de la communauté des donateurs superviserait la gestion du mécanisme indépendant afin de garantir la transparence de ses opérations financières et de sa programmation¹⁹;

b) La Banque mondiale et le FMI ne devraient pas être les seules institutions à superviser les programmes de lutte contre la pauvreté dans les pays pauvres. D'autres organismes des Nations Unies, tels que le PNUD, l'UNICEF, la CNUCED et l'OIT devraient être associés au processus;

c) Comme le préconise le Secrétaire général dans son rapport sur la question, il faut engager de nouveaux pourparlers en vue de rechercher une solution durable au surendettement accablant de nombreux pays pauvres, notamment les PPTE. Il devrait être clairement établi, dès le début de ces pourparlers, que toutes les dettes des PPTE seront annulées sans condition et

que la liste des pays admissibles sera élargie pour inclure les pays initialement rejetés pour ne s'être pas soumis aux conditions du FMI dans les délais prescrits;

d) Il faudrait supprimer la Facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et la croissance (ex-FASR) car elle ne sert qu'à faire financer à l'aide de contributions volontaires de donateurs bilatéraux le remboursement de dettes contractées auprès du FMI par des gouvernements de PPTE alors que ce dernier pourrait au lieu de cela effacer ces dettes par des ventes d'or (processus de réévaluation). Les ressources bilatérales susceptibles d'aller à la FRPC devraient plutôt servir à financer des allègements supplémentaires de dettes bilatérales, à accroître l'aide bilatérale ou à financer des programmes ciblés (VIH/sida, instruction des filles, reconstruction et relèvement après conflit);

e) Enfin, il importe que les gouvernements débiteurs du tiers monde, les institutions financières multilatérales et les organisations sociales qui œuvrent pour la justice économique mondiale engagent un véritable dialogue sur les moyens d'assurer la prise en considération des objectifs de développement social au sens large dans les politiques macroéconomiques. Ce dialogue devrait avoir pour point de départ l'examen des résultats des travaux de recherche sur les incidences économiques et sociales des ajustements structurels qui ont été entrepris dans 10 pays, dans la plupart des cas conjointement avec la Banque mondiale dans le cadre du Réseau international pour l'étude concertée de l'ajustement structurel (SAPRIN). Conduit de manière constructive, pareil dialogue profiterait à toutes les parties dans la mesure où il permettrait de formuler et d'appliquer des politiques d'ajustement structurel novatrices non régressives davantage porteuses d'une transformation.

¹ FMI/IDA, Poverty Reduction Strategy Papers; Progress in Implementation, rapport élaboré par le personnel du FMI et de la Banque mondiale, 7 septembre 2000.

² En vertu de l'Initiative PPTE renforcée, la valeur actuelle de la dette doit être ramenée à un maximum de 150 % du volume des exportations (contre 200 à 250 % dans l'Initiative PPTE initiale) et à 250 % des recettes publiques (contre 280 % auparavant). L'ampleur de l'allègement de dette consenti est déterminée au point de décision en se fondant sur des données effectives.

³ Parmi ces objectifs figurent les suivants : réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté; réduire des deux tiers les taux de mortalité infantile et juvénile et des trois quarts le taux de mortalité maternelle; scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire; assurer l'accès aux services de santé génésique à toutes les personnes ayant l'âge requis; éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005; appliquer des stratégies nationales axées sur le développement durable d'ici à 2005, de manière à réparer d'ici à 2015 à l'échelon mondial les dommages causés aux ressources environnementales.

⁴ Les CSLP-I des pays suivants ont été étudiés aux fins du présent rapport : Ghana, Sénégal, Tanzanie, Mozambique, Bénin, Tchad, Zambie et Kenya. Le CSLP à part entière analysé est celui de l'Ouganda.

⁵ United States General Accounting Office, Debt Relief Initiatives for Poor Countries Faces Challenges, Report to Congressional Committees, GAO/NSIAD-00-161, Washington, D.C.

⁶ Voir en annexe le résumé du CSLP-I du Bénin, dans lequel sont énumérées 117 conditions à remplir.

⁷ Banque mondiale/FMI, "Heavily Indebted Poor Countries Initiative and Poverty Reduction Strategy Papers: progress report", mémorandum commun du Président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, et du Directeur général du FMI, Horst Kohler, 7 septembre 2000, p. 6.

⁸ Dans un mémorandum en date du 7 septembre 2000 adressé aux membres du Comité du développement et aux membres du Comité monétaire et financier international, le Président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, et le Directeur général du FMI, Horst Kohler, constataient : "Le passage aux CSLP à part entière risque de soulever d'autres problèmes, notamment : le chiffrage exact des apports et des résultats; le suivi des dépenses publiques en rapport avec la lutte contre la pauvreté; l'intégration des stratégies de lutte contre la pauvreté dans un cadre macroéconomique cohérent", p. 5.

⁹ Les observations du Tanzanian Gender Networking Project concernant l'approbation par le FMI et la Banque mondiale du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Gouvernement tanzanien figurent sur le site Internet <http://www.global.challenge.juno.com>.

¹⁰ Charles Abugre, "Who governs low-income countries? Summary of an interview" News & Notices, vol. 2, No 3 (automne 2000).

¹¹ Fantu Cheru, "Mainstreaming human rights in macroeconomic policy-making: a closer look at structural adjustment programs", document établi pour le Séminaire du PNUD de formation aux droits de l'homme tenu à Windhoek (Namibie) le 9 octobre 1999.

¹² Oxfam International, "HIPC leaves poor countries heavily in debt", 18 septembre 2000.

¹³ Dans un article intitulé "The charade of debt sustainability", publié dans le *Financial Times of London* du 26 septembre 2000, l'économiste Jeffrey Sachs écrit : "Le FMI et la Banque mondiale se sont faits les porte-parole de la duplicité des gouvernements des pays du G-7, en proposant cette imposture que constitue l'analyse de la viabilité de la dette des pays les plus pauvres. Pareille analyse ne peut en rien permettre de déterminer si la dette est viable puisqu'elle n'intègre pas la vaine mort de millions de personnes faute de médicaments et de nourriture. L'argent susceptible d'être affecté à la santé publique est intégralement absorbé par le remboursement de dettes contractées envers les gouvernements occidentaux ou la Banque mondiale et le FMI eux-mêmes".

¹⁴ Joseph Hanlon, "New official data shows Mozambique gains little or nothing from debt relief", Coalition du Jubilé 2000, 4 juin 1998.

¹⁵ Lettre adressée par M. Salih Booker, Directeur du Centre d'information pour l'Afrique à Tim Geithner, Sous-Secrétaire d'État aux affaires internationales, Département des finances des États-Unis, concernant la dette de la Zambie, 27 novembre 2000.

¹⁶ "Change to HIPC rules will help Zambia", lettre de M. G.E. Goudwe, Directeur du Département Afrique au Fonds monétaire international, parue dans le *Financial Times*, le 8 décembre 2000.

¹⁷ Voir la citation de Jeffrey Sachs, note 13.

¹⁸ Par exemple, Gordon Brown, Ministre des finances du Royaume-Uni, s'est fait le champion de l'allègement de la dette. Sa position, en faveur d'une remise accélérée de la dette, contraste avec celle de son homologue américain, Lawrence Summers, qui est également favorable à la remise de dette mais estime que les pays doivent mettre en œuvre de grandes réformes économiques et suivre les stratégies de lutte contre la pauvreté préconisées par la Banque mondiale et le FMI pour obtenir, en échange, un allègement de leur dette. Mais certains problèmes politiques et techniques, évoqués plus haut, empêchent de nombreux pays pauvres très endettés d'élaborer de véritables stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur un consensus. Étant donné que tous les gouvernements des pays du G-7 n'ont pas le même poids quand il s'agit de coordination économique internationale, il y a une limite à ce que la Banque et le FMI peuvent faire. C'est dans ce contexte politique international caractérisé par la complexité et la controverse que se déroule le débat relatif à l'allègement de la dette des pays pauvres.

¹⁹ Fantu Cheru, "Debt relief and social investment: linking the HIPC initiative to the HIV/AIDS epidemic in Africa, the case of Zambia", in *Review of African Political Economy*, décembre 2000.

Annexe I

RÉSUMÉS DES CADRES STRATÉGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (CSLP) DU TCHAD ET DU MOZAMBIQUE

TCHAD	
Éléments clefs	
<p>Les données relatives à la pauvreté dont on dispose sont rares et peu fiables, mais on estime que 54 % des Tchadiens sont pauvres. Le revenu annuel moyen s'élève à 98 000 francs CFA (soit 180 dollars). Quelque 77 % des femmes et 55 % des hommes n'ont aucune instruction. Seuls 27 % des ménages ont accès à l'eau potable; 40 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique.</p>	
<p>La lutte contre la pauvreté, clé de voûte de la stratégie de développement du Gouvernement, s'inscrit dans le Plan d'orientation 1998-2005, qui vise à combattre la pauvreté et à améliorer les conditions de vie de la population. Les objectifs sont les suivants :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et renforcer le processus de démocratisation de la vie politique et sociale, afin de garantir la sécurité des personnes et de leurs biens, accroître la participation de la population à la vie politique, économique et sociale et à la prise de décisions, établir l'état de droit et mettre en place des règles saines de gestion des affaires publiques; 	
<ul style="list-style-type: none"> • Parvenir à une croissance économique soutenue qui favorise la création d'emplois et l'augmentation des revenus; 	
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les ressources humaines pour augmenter la productivité à long terme de la main-d'œuvre en facilitant l'accès aux services sociaux de base, aux soins de santé, à l'éducation et à la protection sociale, ainsi qu'au marché du travail; 	
<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et protéger l'équilibre des écosystèmes, en mettant l'accent sur les problèmes écologiques liés à l'activité humaine. 	
Politique macroéconomique	Politique sociale
Objectifs (2000-2002)	Activités de réduction de la pauvreté :
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance réel du PIB d'au moins 5 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du développement rural
<ul style="list-style-type: none"> • Taux annuel d'inflation inférieur à 3 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Déménagement et réinsertion des militaires démobilisés
<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de l'excédent courant primaire pour le porter à un montant équivalant à 1,7 % du PIB d'ici à 2002 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'intention des ONG et des organisations de développement
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du déficit extérieur courant (hors recettes pétrolières et subventions) de 14 % d'ici à 2002 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des associations économiques locales (ABVE)
	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un réseau indépendant de coopératives d'épargne et de crédit

	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de mesures de protection des groupes vulnérables
<p>Ajustement structurel (2000-2002) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintien de la stabilité macroéconomique, assainissement des finances publiques et accélération de la croissance économique; 2. Amélioration de la gestion du gouvernement en général, et de la gestion des ressources financières en particulier; 3. Poursuite des efforts visant à libéraliser l'économie, à privatiser les sociétés publiques consacrées à la production et à promouvoir l'initiative privée; 4. Élaboration participative d'un CSLP appelé à servir de cadre général pour le Tchad. 	<p>Éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du cadre législatif; • Amélioration de la rentabilité des dépenses dans le domaine de l'éducation; • Introduction de nouvelles normes concernant le niveau d'instruction des enseignants et leur rémunération et offre d'une formation en vue de l'application de ces nouvelles normes; • Augmentation de la part des dépenses consacrée aux écoles primaires; réduction de la part des dépenses administratives dans le budget de l'éducation; • Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage; • Augmentation de la part des ressources budgétaires et des dépenses d'investissement dans le secteur; • Fixation d'objectifs de réduction des ratios élèves/enseignant et élèves/classe et augmentation du nombre de classes; • Amélioration de la gestion du système d'enseignement par la décentralisation et la compression des effectifs; • Révision des programmes scolaires et meilleure prise en compte, dans les programmes, des exigences du monde du travail; • Relèvement des taux d'alphabétisation (le taux d'analphabétisme est actuellement de 67 % ; 78 % des analphabètes sont des femmes); • Renforcement de la participation des communautés.

<p>Croissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélération de la croissance à moyen terme, ce qui suppose de stimuler les investissements et d'accroître la disponibilité de ressources internes pour les investissements, à la fois en augmentant l'épargne publique et en adoptant des politiques de mobilisation de l'épargne privée et étrangère; • Obtention d'une assistance financière de partenaires externes, en vue de financer une grande partie des investissements publics et de couvrir les besoins exceptionnels de financement. 	<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de la couverture médicale en offrant progressivement des services fonctionnels dans tous les districts; • Renforcement des objectifs de santé maternelle et infantile; • Renforcement des capacités institutionnelles; • Formation du personnel; • Fourniture de médicaments et amélioration de la politique pharmaceutique nationale; • Renforcement de la participation des communautés locales au fonctionnement des services de santé; • Mise en place de mécanismes visant à confier certains services aux ONG dans le cadre de l'application de la politique de santé; • Renforcement de la lutte contre les épidémies et le sida; • Amélioration de l'information, de l'éducation et de la communication.
<p>Politique budgétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la programmation budgétaire, l'accent étant mis sur les objectifs de réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'administration du fisc et des douanes et le renforcement des procédures et de la gestion des dépenses publiques; • Introduction d'une nouvelle nomenclature pour le budget et la comptabilité, renforcement du cadre des politiques macroéconomiques et des dépenses publiques et consolidation progressive de la gestion des ressources publiques, ce qui devrait déboucher sur une meilleure cohérence des politiques sociale, économique et financière. 	<p>Développement agricole et rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production; • Émergence de secteurs d'activité compétitifs; • Amélioration de la sécurité alimentaire au moyen de l'augmentation de la production; • Promotion du secteur rural, au moyen de l'adaptation et du lancement de programmes de formation en matière de pêche, d'élevage et d'agriculture et du renforcement des organisations de producteurs et de la délégation des fonctions de gestion;

<p>Politique fiscale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le volume des ressources pouvant être affectées au développement en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales pour élargir la masse imposable; • Amélioration de la taxation du secteur informel: • Remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires par une taxe à la valeur ajoutée à taux unique au début de 2000. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un programme d'action visant à améliorer la condition des femmes et des enfants en milieu rural. • Amélioration de l'exploitation des ressources naturelles; • Amélioration de l'efficacité des interventions et des services publics, au moyen d'un programme de renforcement des capacités en matière de conception et de suivi des stratégies et politiques de développement rural; • Poursuite des réformes visant à libéraliser le secteur du coton.
<p>Politique monétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des efforts en vue de faire baisser l'inflation; • Consolidation de la position externe du Tchad au sein de la Banque des États de l'Afrique centrale; • Poursuite du relèvement du secteur bancaire et financier; • Recours accru aux instruments indirects de politique monétaire et utilisation de taux d'intérêt fondés sur le marché pour réduire le coût de l'intermédiation financière; • Limitation du recours au crédit bancaire interne. 	<p>Protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la désertification; • Adoption d'un plan d'action, couvrant le boisement, la lutte contre l'érosion, la gestion de la fertilité des sols; • Renforcement du cadre réglementaire et des capacités nationales de gestion de l'environnement; • Publication des textes d'application de la loi-cadre sur l'environnement et de la loi sur le code de l'eau; • Formation d'experts nationaux en matière d'environnement; • Conduite et publication d'une évaluation participative de l'état de l'environnement; • Adoption d'un plan national pour l'environnement.
<p>Dépenses budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation des ressources budgétaire aux secteurs prioritaires de la lutte contre la pauvreté; • Rationalisation des dépenses de l'État dans un souci d'efficacité accrue, renforcement des contrôles de gestion et des procédures d'audit, et amélioration de la transparence et de l'information du public concernant l'exécution du budget. 	

<p>Réformes structurelles et développement du secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du secteur privé; • Renforcement de la gestion économique et administrative; • Poursuite du désengagement de l'État de ses activités commerciales; • Renforcement du secteur financier, en particulier relèvement des banques commerciales et promotion des institutions de microcrédit, notamment dans les zones rurales; • Réforme du système judiciaire et du cadre réglementaire en vue d'offrir une plus grande sécurité aux agents économiques; • Coordination des secteurs privé et public pour tous les aspects de la politique économique; • Adoption de mesures visant à entretenir et étendre le réseau routier. 	<p>Développement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de l'accès à des logements adaptés, sûrs et propres; simplification des procédures administratives; • Promotion de l'emploi urbain; • Amélioration des services offerts au secteur agricole dans les zones urbaines; • Revitalisation des infrastructures sociales et communautaires; • Modernisation des moyens de commercialisation ou création de tels moyens; • Élaboration de programmes de planification urbaine; • Aménagement foncier urbain; • Renforcement du régime foncier; • Augmentation des ressources mises à la disposition des autorités locales; • Protection et soutien des groupes vulnérables; • Encouragement des ONG et des associations urbaines à inciter la population à participer à la vie publique; • Définition d'un cadre de prévention des catastrophes naturelles.
<p>Gestion économique et administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un vaste programme de renforcement des capacités et des institutions visant à améliorer l'efficacité de l'État en réduisant les effectifs et en rationalisant les fonctions; • Maîtrise de la masse salariale, en particulier par le remplacement du système de promotion automatique par un système fondé sur le mérite; • Décentralisation. 	<p>Allégement et gestion de la dette :</p> <p>N'a pas fait l'objet de discussions.</p>

Processus de consultation

La transparence et le caractère participatif du processus d'élaboration du CSLP, supposent trois phases :

1. Diagnostic : collecte d'informations sur la pauvreté et sa dynamique;
2. Définition de stratégies dans les domaines prioritaires;
3. Exécution participative de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP).

Un comité directeur, composé de toutes les parties intéressées (représentants du Parlement, du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé) a été créé pour guider le processus. Il se réunit une fois par mois. Des consultations sont conduites dans toutes les régions du Tchad par un haut responsable et un représentant de la société civile en vue de faire participer au processus le plus grand nombre possible de groupes et de régions. Des mesures spécifiques ont été adoptées pour veiller à ce que les plus pauvres participent aux travaux des groupes consultatifs.

Un forum de la société civile a été organisé en novembre 2000 et les programmes ont été évalués au dernier trimestre 2000. Un séminaire national visant à définir des stratégies et des mesures prioritaires aura lieu du 15 au 22 février 2001. Il débouchera, en mars, sur un projet de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, qui sera examiné en avril dans le cadre de séminaires régionaux. En avril-mai 2001, la phase de planification stratégique commencera, suivie en mai-juin de la validation du CSLP, auquel seront intégrées les observations des autorités politiques. Le CSLP (la SNLP) sera prêt au plus tard le 30 juin 2001.

MOZAMBIQUE	
Éléments clefs	
<p>Objectif national : Améliorer le niveau de vie de la population (réduction de la pauvreté)</p> <p>Cinq objectifs sont assignés au CSLP :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer les conditions de vie dans les zones rurales; 2. Investir dans les ressources humaines; 3. Améliorer le dispositif de protection sociale; 4. Élaborer une politique en matière de population; 5. Renforcer la capacité nationale d'analyse et de suivi de la pauvreté. 	
Politique macroéconomique	Politique sociale
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une croissance économique rapide en stimulant le développement de l'industrie et du BTP et en augmentant la productivité agricole • à taux unique au début de 2000. 	<p>Pauvreté : incapacité des individus de garantir, pour eux-mêmes et les personnes à leur charge, un ensemble de conditions minimales nécessaires à leur subsistance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des conditions de base minimales, le seuil de pauvreté absolue correspondant à un apport nutritif d'environ 2 150 kilocalories par personne par jour; • La pauvreté absolue touche 69,4 % de la population; • Trois femmes mozambicaines sur quatre sont analphabètes; • La majorité de la population n'a pas accès à de l'eau propre; • Les taux de mortalité infantile et maternelle restent élevés. L'objectif est de ramener de 70% à 50 % la proportion de pauvres au cours des 10 prochaines années. • Valorisation des ressources humaines grâce à des investissements dans l'éducation, la santé, l'emploi, l'accès à l'eau salubre et l'assainissement
<p>L'accent, en matière de croissance, est mis sur le milieu rural et les régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la productivité des exploitations agricoles familiales; • Création d'un réseau de commercialisation capable de fournir des apports productifs nécessaires et de garantir l'achat des excédents agricoles; • Création d'un système financier rural destiné à appuyer les activités de production et de commercialisation des petites et moyennes exploitations et entreprises; • Stimulation de la commercialisation et de la concurrence par l'accès aux capitaux. • La politique économique de ces dernières années a mis l'accent sur la stabilisation • Le Mozambique commence à procéder à des ajustements structurels, l'accent était mis sur la réduction des déséquilibres macroéconomiques. 	

<ul style="list-style-type: none"> • Pour lutter contre la pauvreté, il importe de consacrer les ressources budgétaires limitées dont on dispose à des activités qui contribuent à favoriser une croissance économique soutenue et de mieux répartir les ressources entre les différents secteurs de l'économie; • Il est essentiel, pour que les avoirs des pauvres ne se déprécient pas, de préserver la stabilité économique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La priorité doit être donnée aux ménages suivants : ménages avec de nombreuses personnes à charge; ménages disposant d'une seule source de revenu; ménages dirigés par une femme; ménages dont le lopin de terre arable (machamba) est d'une superficie inférieure à la normale; ménages dirigés par une personne n'ayant pas de source de revenu constante.
<p>Libéralisation des échanges internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de l'implantation de nouveaux acteurs en simplifiant la procédure administrative d'obtention d'une licence; • Réforme de la fiscalité; • Amélioration de l'administration des douanes; • Amélioration de l'infrastructure de base; • Maintien de l'ordre, de la justice et de la sécurité intérieure. 	<p>Éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès de tous les enfants à l'enseignement primaire; • Réduction de l'analphabétisme des adultes; • Augmentation du taux de scolarisation des filles; • Recrutement d'enseignants qualifiés; • Construction de nouvelles salles de classe; • Gratuité des fournitures scolaires et des uniformes; • Action visant à inciter les sociétés et les organisations non gouvernementales à proposer des programmes d'alphabétisation à leurs employés et aux communautés.
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'inflation et stabilité de la monnaie. 	<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des soins de santé primaires et facilitation de l'accès des femmes et des enfants à ces soins; • Prévention des principales maladies endémiques; • Prévention du VIH/sida; • Amélioration du niveau de nutrition, essentiellement par la promotion d'habitudes alimentaires saines; • Promotion de la planification familiale.

<ul style="list-style-type: none"> • Croissance des industries clefs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la couverture institutionnelle à 50 % de la population: • Mesures tendant à ce que 75 % des enfants nés au cours des 10 prochaines années bénéficient de toutes les vaccinations nécessaires avant leur premier anniversaire; • Amélioration du traitement des complications des avortements; • Inscription de 1 200 toxicomanes dans des programmes de désintoxication.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système postal et bancaire pour faciliter les communications et les transferts de fonds. 	<p>Eau salubre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès à l'eau salubre (50 % de la population urbaine et 40 % de la population rurale).
	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension de la couverture de l'assainissement à faible coût à 50 % des zones urbaines.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'analyse de la pauvreté : • Définition d'un cadre macroéconomique qui permette la stabilisation et favorise une croissance économique soutenue; • Formation de 10 techniciens locaux aux techniques d'analyse et d'évaluation de la pauvreté; • Inscription de séminaires sur l'analyse de la pauvreté dans le programme des universités. 	<p>Agriculture :</p> <p>Augmentation de la productivité des exploitations familiales par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encouragement de l'utilisation de semences améliorées, des services de vulgarisation, du compost, des pesticides et des engrais; • Amélioration de l'accès aux services de vulgarisation (27 % de la population contre 17,5 % actuellement); • Promotion de l'aménagement de petits périmètres d'irrigation; • Amélioration de l'accès à la terre, aux marchés et aux services financiers; • Promotion des associations d'agriculteurs; • Valorisation des excédents par la promotion de la transformation et de la conservation des principales cultures locales; • Amélioration des techniques de pêche; • Promotion de l'élevage, pour améliorer la sécurité alimentaire et les revenus,

	<p>en encourageant la consommation de viande, de lait et d'œufs, le développement du cheptel et les programmes de reconstitution des troupeaux.</p>
	<p>Infrastructure et développement des zones rurales :</p> <p>La participation des communautés, la coordination intersectorielle et la décentralisation sont les trois conditions de base du développement rural.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des routes, des logements et de l'accès à l'énergie; • Lutte contre l'isolement des zones rurales; • Amélioration des termes de l'échange de biens et de services, réduction des coûts de transaction et offre de services financiers adaptés; • Offre de services financiers adaptés à 100 000 clients; • Décentralisation et autonomisation des autorités provinciales; • Promotion des échanges en milieu rural au moyen de la création de clubs de sport et de centres culturels locaux; • Réduction du pourcentage de la population qui vit dans des cases et des baraques.
	<p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'emploi rural et de la formation professionnelle; • Promotion des entreprises et des microprojets générateurs de revenus; • Protection de tous les travailleurs au moyen d'un régime de sécurité sociale.
	<p>Nutrition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution de vitamine A sous forme de gélules à tous les enfants de moins de 5 ans et augmentation de leur consommation d'aliments riches en vitamines;

	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'iode aux enfants d'âge scolaire; • Amélioration du régime alimentaire dans les zones rurales.
	<p>Sécurité alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès physique et économique de tous les individus à des denrées alimentaires suffisantes pour une vie active et saine; • Amélioration de la stabilité des ressources familiales par les moyens suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation de la production; 2. Diversification des cultures de subsistance; 3. Élargissement et diversification des sources de revenu au moyen de la promotion d'activités agricoles et non agricoles; • Fourniture de subventions alimentaires à 54 390 handicapés.
	<p>MST/VIH/sida :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 1998, 14,5 % des adultes étaient touchés; • Les principaux facteurs de propagation du VIH/sida sont la pauvreté, le chômage et les tabous et traditions en matière de sexualité; • Mesures prioritaires : <ol style="list-style-type: none"> 1. Prévention par l'éducation sexuelle; 2. Traitement des MST, conseils et dépistage volontaire; 3. Disponibilité accrue des préservatifs; 4. Création de six centres de conseil dans les grandes villes; 5. Offre de soins cliniques à 30 000 personnes atteintes du sida et de soins à domicile à 9 500 autres personnes.

	<p>Famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de la famille en matière de protection et d'épanouissement de ses membres; • Réinsertion sociale des délinquants juvéniles et des enfants victimes de prostitution et de violences sexuelles; • Promotion de la réinsertion psychosociale, de l'éducation et de la formation professionnelle des enfants des rues et des orphelins; • Participation de 7 500 jeunes aux activités d'organisations de développement. <p>Allègement de la dette</p> <p>Cette question n'a pas été examinée.</p>
<p style="text-align: center;">Processus de consultation</p> <p>Le CSLP a été élaboré par une équipe intersectorielle conduite par le Ministère de la planification et des finances et comprenant le Département de la planification macroéconomique, les Ministères de la santé, de l'éducation, du travail, de l'action sociale, de l'agriculture et de la pêche, des travaux publics et du logement et les instituts pour l'action sociale et le développement rural. Des membres de l'Office technique de la population, d'universités et d'établissements de recherche, ainsi que de la municipalité de Matola ont également participé aux travaux.</p> <p>L'élaboration, l'application, l'exécution et l'ajustement du programme de développement se sont faits dans le cadre de consultations avec les institutions gouvernementales, la société civile (associations de producteurs, syndicats, ONG et groupes religieux) et la communauté internationale des donateurs.</p> <p>Le CSLP a été diffusé dans tout le pays et des informations ont été communiquées par la radio et la télévision ainsi que par le biais de séminaires organisés en provinces.</p>	

Annex II

**SUMMARY OF PRSP ANALYSIS: BENIN, GHANA, KENYA,
SENEGAL, TANZANIA, UGANDA AND ZAMBIA**

BENIN	
Key elements	
<p>Strategic approach:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enhance the consistency of macroeconomic and sectoral policies and ensure specific targeting at poverty reduction; • Strengthen macroeconomic and financial policies and various measures to promote private investment, as well as give priority to social services by allocating more of the proceeds from growth and external assistance to them and implementing social policies appropriate to local conditions; • Focus on the principal objective of the national plan for combating poverty, adopted in 1998, of achieving a sustainable rate of economic growth that will produce a substantial increase in income per capita by the year 2002. 	
Macroeconomic policy	Social policy
<ul style="list-style-type: none"> • Economic reforms aimed at re-establishing sustainable growth, reducing internal and external imbalances, and improving the standard of living; • Goal of poverty reduction through financial stability and strong and sustainable economic growth; • Goal of real economic growth rate of 5 to 6 per cent by raising the investment ratio and keeping inflation at 3 per cent. 	<p>Current initiatives to combat poverty:</p> <ul style="list-style-type: none"> • National Programme on the Social Dimension of Development Strategy; • National Community Development Programme; • Local development support programmes; • National Employment Programme; • Adopted the Social Dimension of Development (SSD) in 1994 to address all aspects of poverty simultaneously by ensuring that macroeconomic and sectoral policies explicitly integrate the SDD; • Plan targeting the most vulnerable groups, with their full participation. Aim of addressing the causes of poverty through monitoring of the population's living conditions.
<p>Budgetary policy:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Overall development strategy based on budgetary policy; • Goal of increasing budgetary revenues through effective tax and customs administration and broadening the tax base; • Ensure that budgetary allocations to the social sectors are consistent with the poverty reduction strategy. 	
<p>Privatization:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Policy of withdrawal from productive activities (in particular telecommunications, energy and cotton). 	<ul style="list-style-type: none"> • Improve social services by reforming the civil service and quickening the pace of decentralization; • Address basic needs identified as priorities by the beneficiaries themselves.

<ul style="list-style-type: none"> • Enhance the efficiency of the public sector, expand the role of the private sector, and stimulate private investment in diversifying monetary policy through: <ol style="list-style-type: none"> 1. Active involvement in regional integration and WAEMU activities; 2. Acceleration of structural and sectoral reforms. 	<ul style="list-style-type: none"> • Public participation is essential for poverty-reducing development; • Local governments will play a predominant role in executing and monitoring anti-poverty programmes.
<p>Tax policy:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Goal of promoting greater equity in income distribution. 	<p>Poverty: five essential areas:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Education; 2. Access to primary health services and care; 3. Food security; 4. Development of income-generating capacity; 5. Economic integration.
<p>Price stability:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Use interest rates as the principal instrument for price regulation; • Maintain the parity of the CFA franc against the euro. 	<p>Health:</p> <p>Limited access to health-care services, with Benin falling short of WHO standards;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Goal of establishing 23 additional health districts; • Prepare a strategy to combat the HIV/AIDS epidemic; • Pursue efforts to reduce malnutrition.
<ul style="list-style-type: none"> • Liberalize the economy by deregulating prices and opening new sectors to competition and private investment; • Continue diversifying the economy, through private investment in the agricultural and manufacturing sectors. 	<p>Education:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Make education broadly available by: <ol style="list-style-type: none"> 1. Eliminating tuition fees for rural students; 2. Transferring central government resources to rural schools; 3. Eliminating the grade repetition system in the first year of primary school; 4. Recruiting teachers to fill vacant posts.
<p>Sectoral reform of agriculture:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion of the diversification of national output by developing pineapple, cassava, cashew, palm oil and groundnut production; • Increase farmers' incomes to reduce poverty: supporting producer prices are an important part of the poverty reduction strategy. 	<p>Water:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accelerate rural and urban water supply programmes; • Introduce a pricing policy for water use; • Pursue public awareness campaigns on the interactions between water, hygiene and health.
<p>Debt:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reduce the external debt burden and maintain a prudent debt policy. 	<p>Rural development:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Local financing for agriculture; • Improve food security; • Extend the road system.

	<p>Environment and sanitation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Increased planning of urban development and access to low-cost housing; • Goals: <ol style="list-style-type: none"> 1. Improving living conditions; 2. Monitoring trends in natural resources and biodiversity; 3. Promoting urban sanitation; 4. Reducing pollution.
	<p>Debt relief:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exactly how debt relief will be used is barely touched upon, except to say that priority will be given to social services when allocating external assistance.
<p>Consultation process</p>	
<p>It is necessary for the population to take responsibility for development policy. The people themselves must be involved throughout the process, from the conception of projects and programmes, through their planning and financial arrangements, to their execution and evaluation. At the national level, the Government will involve target groups, civil society, the private sector and NGOs.</p> <p>To prepare the PRSP, the Government established the National Development Anti-Poverty Commission, whose membership is comprised of the public administration, specialized agencies, development partners and representatives of civil society, including NGOs. Participation will be managed through the Commission.</p> <p>At the local level, local development associations, authorities and municipal associations for the environment will constitute the basic support for the participatory process. This process will include education programmes and household surveys of living conditions. Consultations will involve representatives of local government and decentralized State agencies, civil society and development partners.</p> <p>At the central level, consultations with issue-specific groups will be used on an ad hoc basis. Technical meetings will address the macroeconomic framework, as well as economics and social policies, and will involve the appropriate external partners.</p>	

GHANA	
Key elements	
<p>The overall trend in poverty during the 1990s has been broadly favourable in Ghana, with the percentage of poor falling from 51 per cent in 1991/92 to about 43 per cent in 1998/99. The decline however, is not evenly distributed geographically, with substantially higher levels of poverty in rural areas.</p> <p>Ghana's development policy over the past 10 years has prioritized reducing poverty by improving agriculture. Developed in 1995, Ghana's strategy for poverty reduction lays emphasis on: economic growth, integrated rural development, expansion of employment opportunities, improved access by the rural and urban poor to basic public services such as education, health care, water and sanitation, and family planning services. Principal objectives are:</p> <ul style="list-style-type: none"> • A reduction in the incidence of poverty in both rural and urban areas; • Strengthened capabilities of the poor and vulnerable to earn income; • Reduced gender and geographical and socio-economic disparities; • A healthier, better educated and more productive population. <p>Ghana is at present embarking on preparations for its second policy framework and medium-term plan for the period 2001-2005, a constitutional requirement every five years and part of Ghana's vision statement, "Ghana 20/20".</p>	
Macroeconomic policy	Social policy
<ul style="list-style-type: none"> • Growth-oriented macroeconomic strategy, based on promoting the productive sector and encouraging private investment (4 per cent in 2000, 4.5 per cent in 2001, 5.5 per cent in 2002); • Maintaining budget resources for sustainable revenue to GDP ratio provision of public services; • Poverty reduction through expenditure reprioritization, (medium-term expenditure framework), decentralization, better targeting of poverty regions; • Raising labour productivity through diverting money saved from cuts in interest payments to social sector expenditure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Basic education, primary health care, rural water, housing and infrastructure, poverty-focused agriculture, social welfare and population management; • Establishment of food security systems and improved access markets and better infrastructure; • Reducing population growth and improvement of nutrition; • Increased support to judicial, legal and human rights; • Reducing isolation of poor communities through strengthening economic infrastructure such as roads and communications networks.

<p>Privatization and employment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Creating an enabling environment for private sector growth; removing bottlenecks; • Growth in the productive sectors to create employment; • Construction of economic infrastructure; • Accelerated privatization programme and creation of Privatization Trust to ensure ordinary Ghanaians have meaningful stake in privatized companies; • Creation of National Economic Forum and Public-Private Sector Forum; • Creation of appropriate regulatory frameworks. 	<p>Education:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Increased support to basic education, supply of materials, number of teachers and teacher trainings; • Ensure equal access to basic education to raise human capital levels of the poor; • Increase girls' primary school enrolment, from 82.4 per cent in 1999 to 93 per cent in 2003; boys' from 85.5 per cent to 93 per cent; • Implement strategic functional literacy programme; • Target deprived areas for infrastructure development, teacher housing, etc.
<p>Trade and export promotion:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberalizing economy (key to higher growth and employment) and lowering of trade protections in line with regional liberalization; • Export promotion and diversification. 	<p>Health:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Increase health expenditure as a percentage of domestic primary expenditure; • Develop/implement multi-sector HIV/AIDS strategy; • Coverage of, and access to, primary health care.
<p>Tax policy:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pursue equity by replacing trade-related taxes with broad-based taxes (value and income). 	<p>Water:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Improve access to safe water; • Increase access to safe water to 60 per cent of the rural population by 2001, and 83 per cent of the rural population by 2008, and to 100 per cent of the urban population by 2015.
<p>Agriculture:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modernization of agricultural sector; • Rebuild foreign reserves to reduce vulnerability to external shocks. 	<p>Agriculture:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enhancement of agricultural sector by increased investment productivity, investment and access through improved technology and financial services, as well as training.
<p>Monetary policy:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reduce inflation; • Stabilize the exchange rate. 	<p>Debt relief/management:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reduce domestic debt, by maintaining primary balances around 4 per cent (medium term) and accelerating divesture programme; • Strictly limit external borrowing.

Consultation process

The PRSP will be integrated into the Vision 20/20 process and poverty reduction efforts will generally work through existing institutional mechanisms - the Technical Committee on Poverty of the Inter-Ministerial Committee (IMC) on Poverty Reduction. The National Development Planning Commission - the body also responsible for the second five-year plan of Vision 20/20 - will ensure that a coherent poverty strategy emerges from the consultations.

- The process started in January 2000, with the formation of eight Cross-Sectoral Groups (CSPGs) with broad representation from government, the private sector, academics, civil society and development partners;
- Shortly thereafter, Vision 20/20 was launched and in February the Development Strategy for Poverty Reduction was drafted as the core of an Interim PRSP, and distributed to the CSPGs as background for their thematic work. Presentation of the Interim PRSP took place in July 2000, as well as the launching of the Ghana PRSP process on the basis of Vision 20/20 and the formation of core teams to undertake the preparation of the PRSP. Consultations with civil society and others are to have taken place from August/September 2000;
- The IMC will oversee the preparation of the Ghana PRSP, which will be finalized in February 2001.

The Comprehensive Development Framework and the Comprehensive Country Assessment were also prepared with a broad range of development partners, under the leadership of the Government.

The "Mini-CG" (Consultative Group of Government and its development partners) meets four times per year, reviewing developments and government-donor issues.

KENYA	
Key elements	
<p>Primary development goal: Achieve a broad-based, sustainable improvement in the standards of welfare of all Kenyans. While the Government has a particular responsibility for spearheading action and creating a positive framework, the private sector, non-governmental and community-based organizations all have a vital role to play in meeting the challenge of poverty reduction.</p> <p>The PRSP has five components:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. To facilitate sustained and rapid economic growth; 2. To improve governance and security; 3. To increase the ability of the poor to raise their incomes; 4. To improve the quality of life of the poor; 5. To improve equity and participation. 	
Macroeconomic policy	Social policy
<p>Prerequisites for poverty reduction:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Economic growth that considerably outpaces population growth; • Immediate priority of restoring and sustaining rapid economic growth in order to generate the wealth and economic expansion necessary; • Agriculture (food production) and tourism will be the main source of economic growth early on. An upturn in manufacturing, export-oriented agricultural and service sectors is projected to sustain economic growth over the medium term. 	<p>The poor are defined as those who cannot afford basic food and non-food items. The poor must be provided with the means to help themselves through:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Income earning opportunities; • Ready access to means of production; • The provision of affordable, basic services; • Protection of the law. <p>This will not be achieved through temporary relief programmes, but only by increasing equity of opportunity and ensuring that all members of society can participate fully.</p>
<p>Macroeconomic strategy for the next three years:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Increase real per capita GDP growth to at least 3 per cent a year on a sustainable basis; • Keep inflation below 5 per cent; • Gradually increase foreign exchange reserves to provide four months of import cover; • Maintain the current account deficit at sustainable levels. 	<p>Methods for achievement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Focus resources on improving the provision of and access to basic social services most needed by the poor: education, health, and water supply; • Seek closer working relationships with NGOs and religious organizations to increase the range and quality of provision.
<p>Reform of the financial sector:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reduce interest rates and increase savings rates by consolidating stabilization gains and reducing the domestic debt burden. 	<ul style="list-style-type: none"> • Each community must become the vehicle for its own development and increased well-being; • Development must be participatory and demand-driven, with accountability to local people rather than central government; • Deliberate shift to increase the functional responsibilities of local authorities.

<p>Private sector:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The Government will assist the private sector in expanding and gaining access to export markets and attracting foreign investment; • The bulk of the investment will come from the private sector, as investor confidence recovers, key privatizations take place and infrastructure priorities are addressed; • This strategy relies on significant privatization proceeds and an increase in foreign financing, which will have to be identified. 	<p>Immediate priorities:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Increasing primary school enrolment and completion; • Enabling poor children to attend secondary school; • Providing public health-care facilities with adequate drug supplies; • Making drugs and treatment affordable to the poor; • Increasing the provision of potable water in poor areas; enabling communities to assume responsibility for managing and maintaining water supplies; • Privatization of urban water supplies.
<p>Debt reduction:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reduce the domestic debt by lowering domestic real interest rates and allowing resources to shift to the private sector; • Contain the tax burden to 25 per cent of GDP; • Allow markets to determine interest rates; • Maintain international reserves to cover four months of imports. 	<p>Agriculture:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poverty reduction calls for higher agricultural growth rates; • Important to expand rural non-farm employment; • Create an effective agricultural advisory service that provides practical, cost-effective extension; • Promote food security by maintaining a reserve of 3 million bags of maize, as well as drought contingency funding; • Continue famine relief distribution and monitoring by NGOs; • Control farm inputs for quality and empower farmers' associations; • Focus training on women farmers.
<p>Tax Reform:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reform the tax and fee system; • Shift the tax burden away from the poor. 	<p>Physical infrastructure: Key to economic growth, employment generation and poverty reduction:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Employ strict and transparent contracting procedures, quality inspection, and prompt auditing and accounting for road maintenance funds; • Sub-contract road maintenance to communities which will use labour-intensive methods and provide employment to local communities;

<p>Foreign trade:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rationalization of the trade regime through reductions in duty rates on raw materials; • Enforce anti-dumping legislation to ensure fair competition for Kenyan products. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attract the private sector to construct, maintain and manage the major highways as toll roads; • Increase the portion of the population with access to electricity and address the power crisis; • Improve telecommunications, air transport, ports, railways and housing; • Rehabilitate historical buildings and monuments.
<p>Land reform:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Issue over 300,000 titles to individuals. 	<p>Water:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Withdraw from direct involvement in the implementation and management of water schemes, handing them over to communities and local authorities; • Develop a rehabilitation programme with stakeholders to enhance ownership; • Private sector will finance and manage urban water utilities.
<p>Trade liberalization:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eliminate all requirements for trade licensing acts which constrain, control and impose costs on business without adding value; • Retain requirements relevant to the sale of firearms, licensing or radio frequencies, etc.; • Eliminate excessive delays at port through port privatization. 	<p>Education:</p> <ul style="list-style-type: none"> • NGOs and development partners fund the provision of textbooks and teaching materials at the primary level; • Provide science equipment to secondary schools; • Standardize textbooks; • Provide bursaries to cover user charges for poor children; • Provide loans and scholarships to outstanding poor students; • Equitably distribute teachers; • Reduce optional subjects and textbooks; • Decentralize school management to the district, school boards and parents'/teachers' associations; • Increase educational resources targeted to AIDS orphans, child workers and slum dwellers.

<p>Opening of markets:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opening of new markets for labour intensive manufacturers, services and agro-products; • Reduction of customs duties on raw materials which are not locally available. 	<p>Health:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Drop charges for treatment of certain diseases; • Enforce a waiver system for the very poor; • Shift from curative to preventive services; • Declare AIDS a national disaster; • Expand family planning services and improve information and education.
<p>Tourism:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renewed marketing effort to promote Kenya as an attractive tourist destination; • Improve security for tourists; • Upgrade tourism infrastructure, including roads, telecommunications, power, water and airport facilities; • Diversification of tourism (i.e. wildlife, cruise ships). 	<p>Social security:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Create a safety net for aged, retrenched, unemployed, disabled and displaced persons; • Develop new, innovative approaches for dealing with social safety nets.
<p>Priority sectors for increasing employment and household incomes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coffee, cotton/textiles/garments, tourism, pyrethrum, processed foods, leather and leather products; • Increase production of coffee, tea, sugar, cotton, pyrethrum, horticultural crops, dairy and fish; • Minimize obstacles and constraints to the process of private sector value creation. 	
<p>Combating corruption:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Drive against corruption at all levels of the public sector; • New Code of Ethics and a wealth disclosure system for public officers; • Transparency in public procurement and contracting procedures. 	

<p>Privatization:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Removal of government from business and commercial activities; • Adopt a privatization programme, concentrating upon Kenya Railways, Ports Authority and Pipeline Company; • Reduce government control and intervention in the day-to-day running of the sugar factories; • Liberalize, reform and privatize institutions in the financial sector. 	<p>Debt relief: No mention of debt relief.</p>
<p>Consultation process</p>	
<p>The PRSP was developed in broad consultation with various stakeholders. Six Sector Working Groups and a Macroeconomic Working Group were established. This process culminated at the National Stakeholders' Consultative Forum, which brought together over 300 Kenyans from the private sector, government, the media, NGOs, civil society, research institutions and think-tanks. Forum participants acknowledged that the voices of the poor were missing and the consultation process needed to be decentralized to districts and communities.</p> <p>Monitoring and Evaluation Strategy:</p> <p>All public sector programmes will include targets, objectively verifiable indicators and annual output definitions to facilitate monitoring. Poverty monitoring involves a large number of institutions, including the Poverty Eradication Commission and the Central Bureau of Statistics (CBS). CBS will provide data on these poverty analyses. Information for poverty reduction strategy will be drawn from household surveys, participatory poverty assessment surveys and establishment surveys.</p> <p>A stakeholders' committee that includes representatives from the public sector, the private sector, NGOs and religious organizations, donors and representatives of the poor will be formed.</p>	

SENEGAL	
Key elements	
The existing private sector development strategy has not contributed to improving living standards or reducing poverty levels as hoped.	
Macroeconomic policy	Social policy
<p>Economic Growth:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Growth-oriented macroeconomic strategy, based on promoting the productive sector and encouraging private investment; • Goal of maintaining the economy on a higher growth path, by completing structural and sectoral reforms in agriculture, livestock, fisheries, energy, transportation, private sector development and promotion of good governance; • Transfer increasing responsibility to the private sector in order to stimulate broader growth and create jobs; • More active partnership between the State, social and professional groups, and local communities. 	<p>Poverty:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aim of reducing the incidence of household poverty by 50 per cent by 2015; • Will be measured and evaluated on the basis of the “energy approach”, taking into account the variables of “food and basic social services”, with the cost of the bundle being approximately 1 dollar purchasing power parity (PPP). <p>Objectives of the strategy:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promoting income-generating micro-enterprises; • Increasing cooperation between local government and grass-roots organizations to develop community infrastructure; • Strengthening of capabilities at the grass-roots level.
<ul style="list-style-type: none"> • Reforms in conjunction with West African Economic and Monetary Union (WAEMU) countries to improve revenue generation and ensure strict management of public spending; • Implement WAEMU Common External Tariff in full. 	<p>Demand-oriented approach:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solutions to local problems will be more sustainable if target communities are able to participate in designing and implementing the solutions; • Approach will be participatory, focusing on accountability; • Requires communities to become involved in projects and play a meaningful role in the financing of current and capital outlays.
<ul style="list-style-type: none"> • Banks are expected to increase financing for productive investment. 	<ul style="list-style-type: none"> • Decentralization of government agencies and local government; • Central government will coordinate, facilitate, promote, and supervise the execution of investment projects.

	<p>Education:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Increase funding for primary education to raise enrolment rates to 75 per cent; • Improve the enrolment rate for girls; • Priority to have universal school enrolment by 2008, as well as eradication of illiteracy; • Development partners will contribute to funding these efforts.
	<p>Agriculture and food security:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Involve rural people in economic and social infrastructure projects; • Enhance food security through diversified and competitive local production; • Achieve objectives by improving rural infrastructure and making micro-credit available to small producers.
	<p>Health:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensure wider availability of essential drugs, access to health services, improved care, monitoring of endemic diseases and epidemiological surveillance, hospital reform and compliance with staffing standards; • Reduce infant and maternal mortality; • Lower fertility rates with family planning; • Solidify the financial basis for the public health system.
	<p>Gender and development:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alleviate domestic tasks in rural areas by making proper equipment available.
	<p>Employment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Goal of achieving full employment; • Reduce unemployment with a programme to promote income-generating activities and slow the rural exodus; • Make credit more available to local products and businesses that employ vulnerable groups.

	<p>Environment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empower local groups in the management of natural resources; • Carry out obligatory environmental impact studies in connection with any project involving land development, civil works, infrastructure or industrial and agricultural installations that pose environmental risks; • Preserve human habitats, particularly in coastal areas and wetlands.
	<p>Rural areas:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Provide access to drinking water through a well drilling programme (the national borehole interconnection programme); • Extend rural electrification and the telephone service; • Develop roads to facilitate trade and communication.
	<p style="text-align: center;">Debt relief</p> <ul style="list-style-type: none"> • No mention of debt relief or any other external assistance.
<p>Consultation process</p>	
<p>Strategy was developed in consultation with all constituencies, including public administration, local communities, civil institutions and development partners.</p> <p>To prepare the final version of the PRSP, the Government will hold broad consultations with all the parties concerned, including focus groups of the private sector, press, unions, women's groups, NGOs and local representatives.</p>	

TANZANIA	
Key elements	
<ul style="list-style-type: none"> • Between 15 million and 18 million Tanzanians, half the population, live below the poverty line of \$0.65 a day. The infant mortality rate is 86 per 1,000, while life expectancy is around 49 years. Malnutrition affects 44 per cent of children and access to safe water is around 50 per cent. The adult illiteracy rate is 28 per cent and the net primary school enrolment rate is about 57 per cent. • Poverty eradication will be pursued through higher growth, improved economic opportunities for the poor, building human capital and empowering the poor to participate in development strategy. 	
Macroeconomic policy	Social policy
<ul style="list-style-type: none"> • Goal of achieving an economic growth rate of 6 per cent per year by maintaining gains in macroeconomic stability. 	<p>Poverty:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remains predominantly a rural phenomenon, though the number of poor in urban areas is growing fast; • The poor typically lack capital and human assets, are less educated, suffer ill health and have large families; • Envision society without abject poverty and improved social conditions.
<ul style="list-style-type: none"> • Avoid net domestic financing of the budget and follow monetary policies aimed at reducing inflation below 5 per cent per year. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintain international reserves at four months of imports of goods and non-factor services. 	<p>Education:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduct 50 per cent of district-based school mapping by the end of 2000.
<ul style="list-style-type: none"> • Improve accountability in financial management. 	<p>Health:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Raise the coverage of children under two years immunized against measles and DPT from 71 to 75 per cent; • Combat the denial of the HIV/AIDS pandemic through national awareness campaigns covering 75 per cent of all districts.
<p>Foreign investment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enhance private investment and lower the cost of doing business; • Allow foreign investors to acquire equities in the stock market. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Continuance of a market dominated exchange rate, with interventions by the Bank of Tanzania to smooth seasonal fluctuation. 	
<p>Tax reform:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rationalize local taxes and fees and institute central government control mechanisms; • Apply VAT to petroleum products at standard rate; • Repeal NGO exemptions from VAT, except with respect to health, education and water projects; • Limit taxes and levies to import duty, product-specific excises, the Energy Fund and the Road Fund. 	<p><u>Debt relief</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Debt relief Seven countries have donated to the Multilateral Debt Fund since its establishment in July 1998; • Provides assistance in servicing debt to the World Bank, IMF and the African Development Bank.

<ul style="list-style-type: none"> • Allow use of land as collateral for commercial bank lending. 	<ul style="list-style-type: none"> • Savings of government resources will be used to provide services to priority sectors, permitting an increase in expenditures.
<ul style="list-style-type: none"> • Privatize assets of Dar es Salaam Water and Sewerage Authority and Tanzania Electric Supply Company. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan to develop a Tanzania Assistance Strategy to guide external aid to Tanzania.
<p>Consultation process</p>	
<p>Committee of Ministers and the Governor of the Bank of Tanzania has been established to steer the preparation of the PRSP.</p> <p>Technical committee established in the Ministry of Finance to assist Committee of Ministers. Responsible for laying the PRSP groundwork, the committee will coordinate consultations with stakeholders such as the donor community, non-governmental organizations, the business community and academics.</p>	

UGANDA	
Key elements	
<p>Poverty has been falling over the past decade in Uganda. The proportion of Ugandans in consumption poverty fell from 56 per cent in 1992 to 44 per cent in 1997. The Government cites the increase in world coffee prices as a major reason for this.</p> <p>Uganda's long-term goals are set out in "Vision 2025". The Poverty Eradication Action Plan (PEAP), developed in 1997, provides national priorities for poverty reduction and guides sector policies. The PEAP is at present being revised and will constitute the Comprehensive Development Framework, as well as the Poverty Reduction Strategy Paper. The PEAP rests on four pillars:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Creating a framework for economic growth and transformation; 2. Ensuring good governance and security (decentralization, transparency and efficiency of public expenditure, improving information access and dissemination, disaster management and conflict resolution); 3. Directly increasing the ability of the poor to raise their incomes; 4. Directly increasing the quality of the life of the poor. <p>The PEAP places emphasis on eradicating income poverty, increasing income to poor households, equitably and efficiently collecting and using public resources, improving literacy and educational achievement, health and ensuring the poor have an effective voice in the design and implementation of public policy.</p>	
Macroeconomic policy	Social policy
<p>Creating a framework for economic growth and transformation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sustain economic growth (7 per cent) by creating a framework through which the private sector can expand; • Improve, in particular, agricultural growth rates; • 5 per cent inflation target; • Market-determined exchange rate. 	<p>Actions to aid the poor:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Improve rural roads and transport (district roads fully repaired and maintained by 2006); • Land: implementation of structures in Land Act; • Restock livestock; • Expand rural and urban markets; • Improve rural electrification (12 per cent rural electrification by 2010); • Vocational education (850 polytechnics and 100,000 persons trained by 2003).

<p>Macroeconomic incentives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Economic openness, encouraging exports and labour-intensive investments; • Low tariffs; • Open competition in a market being expanded by rising incomes from agricultural modernization. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expand micro and small-scale enterprises; • Administrative and political reforms aimed at increasing poor people's control over their own lives and the policies and services which affect them; • Equalization grants to ensure more equal delivery of services across the country.
<p>Structural reforms:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aimed at removing key constraints to private sector growth, and to improve the efficiency and quality of public services; • Banking and financial system; • Public utilities and transport infrastructure. 	<p>Education:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintain universal enrolment of 100 per cent (including poor households); • Encourage children to remain in school; reduce drop-out rates and raise completion rates; • Raise cognitive skills of primary school graduates (as reflected in results of the National Assessment of Progress in Education); • Access to districts levelled and access for lower socio-economic groups increased; • 85 per cent adult literacy after five-year programme; • Maintaining quantity of enrolment increases, while enhancing quality.
<p>Tax reform:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continue to make taxes more progressive; • Review of local taxation. 	<p>Water and sanitation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 per cent or maximum feasible access to safe water by 2015.
<p>Employment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expand employment; • Increase non-farm employment in rural areas where most poor people live. 	<p>Health:</p> <p>By 2004/2005:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reduce child mortality from 147 to 103 per 1,000, maternal mortality from 506 to 354 per 100,000; • Reduce AIDS by 35 per cent; • Reduce total fertility rate to 5.4 per cent; • Reduce stunting to 28 per cent.

<p>Financial and regulatory sector:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strengthening of financial sector; • Develop a commercial justice reform programme in order to improve the ability of the Government to enforce contracts. 	<p>Agriculture:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modernization of agriculture, by: • Research and technology; • Advisory services; • Education for agriculture; • Access to rural finance; • Access to markets; <p>Sustainable natural resource utilization and management.</p>
<p>Private sector competitiveness:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remove constraints on private sector competitiveness; • Improve infrastructure; • Reduce power shortages. 	<p>Infrastructure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Improvement of feeder roads via labour-intensive methods of road-building which are cheaper and increase employment.
	<p>Debt relief/management</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Debt relief made available under enhanced HIPC will go towards the Poverty Action Fund.
<p>Consultation process</p>	
<p>Uganda's PRSP will build upon the PEAP, which emerged in 1997 following a national consultative process involving a cross-section of stakeholders (central and local government, civil society and the private sector). Moreover, the current process of revising the PEAP remains a highly participatory process. An initial "discussion draft" was circulated to a wide range of stakeholders and a Participatory Action Plan has been developed which includes consultation at all levels of government, donors, Parliamentarians and civil society. Participatory approaches have increasingly been adopted for sector plan preparation and monitoring and appraisal exercises.</p> <p>A Poverty Status Report (PSR) is produced on a semi-annual basis to review the implementation of the PEAP. The 1999 PSR incorporates data from the recent Uganda Participatory Poverty Assessment Project (UPPAP), which directly consulted poor communities on their priorities, needs and perceptions of the quality of service delivery and government policies.</p> <p>Budgetary process: For the first time, civil society is involved in the dialogue on priorities and spending commitments, as well as monitoring of expenditures. To better reflect district poverty priorities and to bring local governments into the medium-term expenditure process, local government officials prepare medium-term expenditure plans. A transparent budget process with multiple channels for accountability (local constituencies, local authorities, press, community groups, NGOs and donors) is being developed. Civil society meets quarterly with central government officials to discuss delivery against budget allocations.</p>	

ZAMBIA	
Key elements	
<p>In May 1998, a National Poverty Reduction Strategic Framework (NPRSF) was created with the following strategies aimed at addressing both causes and manifestations of poverty:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achieving broad-based economic growth through agriculture and rural development; • Providing public physical infrastructure; • Increasing productivity of urban micro enterprises and the informal sector; • Developing human resources; • Coordinating, monitoring and evaluating poverty reduction programmes and activities. <p>The NPRSF and its corresponding National Poverty Reduction Action Plan (NPRAP), prepared after extensive consultations with numerous stakeholders, will serve as the basis and reference point for the preparation of the PRSP.</p>	
Macroeconomic policy	Social policy
<p>Monetary policy:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Improve effectiveness of monetary policy; • Reduce reliance on reserve and liquid asset requirements for domestic credit control; • Make more active use of open market operations, e.g. through the purchase and sale of treasury bills. 	<p>Cross-cutting priorities:</p> <ul style="list-style-type: none"> • HIV/AIDS; • Environmental management; • Human rights; • Promote gender equity and the role of women in economic development; • Allocate at least 36 per cent of domestic spending (excluding debt service) to the social sector.
<p>Trade policy and export promotion:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stimulate non-mining exports; • Reduce/eliminate barriers to imports and continue to rationalize tariff structure; • No new import duty exemptions; • Reduce maximum import tariff rate to 20 per cent; • Build capacity in government for handling non-tradable barriers by trading partners and for imposition of countervailing duty (by 2002); • Finalize establishment of Export Processing Zone. 	<p>Targeted group interventions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Provide safety net for unemployed persons including retrenched; • Targeted food security, health and nutrition interventions to areas with high poverty levels; • Implement land resettlement initiatives for displaced workers; • Provide infrastructure support for disabled persons.

<p>Tax policy:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Broaden tax base to and raise revenue-GDP ratio (excluding grants and privatization receipts) by 1.5 per cent of GDP over the period 1999-2001; • Improve tax administration by rehabilitating border stations, enhancing cooperation with neighbouring countries and improving computer systems; • Review structure of corporate income tax rates with a view to its unification; • Improve compliance with direct tax rules; • Improve non-tax revenue; • Improve collection of debt service from parastatals and privatized companies; • Put in place an effective administrative system to collect road and land taxes. 	<p>Education and human resource development: Towards the goal of providing universal education by 2005, implementation of the Basic Education Sub Sector Investment Programme (BESSIP):</p> <ul style="list-style-type: none"> • School gross enrolment to reach 100 per cent from current 84 per cent by 2005; • Aim to achieve scores in ongoing national assessment that show improvement over scores in preceding assessments; • Increase access to basic education and improve supply of educational equipment and materials; • Increase access to skills development and vocational training; • Improve health and nutrition of school pupils.
<p>Fiscal management:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Improve budget control and cash management; • Eliminate domestic payment arrears and avoid accumulation of new arrears. 	<p>Health:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Provide essential and cost effective primary health-care services.
<p>Exchange rate policy:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintain efficient allocation of foreign exchange and competitive tradable goods sector; • Maintain competitive, unified, market-based exchange mechanism. 	<p>Economic community empowerment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agricultural Sector Investment Programme (developing infrastructure for the development of small-scale farmers); • Environmental Support Programme (aimed at supporting sustainable community-based projects).
<p>Financial market development:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Increase variety of financial investment and improve savings allocation. 	<p>Water and sanitation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Increase access to clean and safe water and sanitation in rural areas.
<p>Financial system supervision:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Improve prudential oversight and supervision. 	<p>Urban development:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Improve and legalize unplanned peri-urban settlements; • Rehabilitate urban water supply and management; • Increase access to adequate housing in urban areas.

<p>Privatization:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continue to implement accelerated Privatization Programme, particularly in the non-mining sectors; • Add utilities, transport companies and financial institutions to the portfolio of the Zambia Privatization Programme; • Discontinue direct government involvement in retail credit operations, and privatize State-owned enterprises. 	<p>Management:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Build capacity for improved social service delivery; • Improve institutional capacity for effective planning, monitoring and evaluation; • Improve logistical and information systems to support effective decision-making; • Build district capacity to manage education and health services; • Accelerate issuance of title deeds to land and housing.
	Debt relief/management
	<ul style="list-style-type: none"> • Zambia needs urgent debt relief, given the huge amounts of debt falling due in coming few years, in particular because of the HIV/AIDS crisis; <p>Reduce external debt burden by:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remaining current on external debt service obligations; • Seek further concessional rescheduling with Paris Club and rescheduling of non-Paris Club/private sector debt on comparable terms; • Abstain from medium- and long-term borrowing on non-concessional terms; • Reach HIPC decision point (2000); • Reach HIPC completion point (2002).
Consultation process	
<p>The Government plans to present the full PRSP to the Bretton Woods Institutions in June 2001, in line with their new requirement for concessional lending. Given the urgent need for debt relief and consequent urgent need to prepare the Interim PRSP, the consultation for the Interim PRSP was limited to government institutions. However, the NPRAP, which heavily informed this I-PRSP, evolved through a consultative process. Furthermore, the Government intends to hold a stakeholders' seminar to inform on status and to engage stakeholder input into the planning for the PRSP.</p> <p>Various committees have been set up to manage the PRSP process. Technical preparations have been considered and key tasks for preparing the PRSP outlined. Mechanisms to encourage participation, particularly in the rural areas, are being developed. Following a nationwide consultative process, the technical working group will draft the initial PRSP. A national workshop will follow, where delegates from rural and urban areas will participate in discussing the draft. Following approval by the Cabinet, the document will be presented to the IMF and World Bank. The Government will encourage public interest in monitoring the delivery of poverty reduction actions at the national and community levels.</p>	